



## ÉTUDE DE CAS

## LE TURBOT DANS L'UE



## STRUCTURE DES PRIX DANS LA FILIÈRE TURBOT

ETUDES DE CAS EN ESPAGNE,  
FRANCE ET AUX PAYS-BAS

# EUMOF A

European Market Observatory for  
Fisheries and Aquaculture Products

AVRIL 2018

[WWW.EUMOFA.EU](http://WWW.EUMOFA.EU)



# Table des matières

<b>RESUME</b> .....	<b>1</b>
<b>0 RAPPEL DES TÂCHES – OBJECTIF ET CONTENU</b> .....	<b>3</b>
0.1 OBJECTIF DE L'ETUDE DE CAS .....	3
0.2 CONTENU DU DOCUMENT .....	3
<b>1 DESCRIPTION DU PRODUIT</b> .....	<b>4</b>
1.1 CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES ET COMMERCIALES .....	4
1.2 CYCLE DE PRODUCTION.....	6
1.3 PRODUCTION MONDIALE DE TURBOT .....	7
1.3.1 <i>Évolution de la production aquacole</i> .....	7
1.3.2 <i>Évolution des captures</i> .....	8
<b>2 STRUCTURE DU MARCHÉ EUROPÉEN</b> .....	<b>9</b>
2.1 PRODUCTION EUROPEENNE DE TURBOT.....	9
2.1.1 <i>Évolution des captures de turbot par les flottes européennes</i> .....	9
2.1.2 <i>Évolution des débarquements de turbot dans l'UE</i> .....	10
2.1.3 <i>Évolution de la production de turbot d'élevage dans l'UE</i> .....	11
2.2 LE MARCHÉ APPARENT PAR ÉTAT MEMBRE DE L'UE.....	12
2.3 ÉVOLUTION DES ECHANGES INTRA-UE DE TURBOT FRAIS .....	13
2.4 COMMERCE EXTRA-UE.....	14
<b>3 LE MARCHÉ ESPAGNOL</b> .....	<b>16</b>
3.1 STRUCTURE DU MARCHÉ ESPAGNOL.....	16
3.1.1 <i>Structure de la filière turbot</i> .....	16
3.1.2 <i>Caractéristiques du marché espagnol</i> .....	17
3.2 LES PRIX AUX DIFFERENTS STADES DE LA FILIERE EN ESPAGNE .....	19
3.3 TRANSMISSION DU PRIX DANS LA FILIERE EN ESPAGNE .....	21
<b>4 LE MARCHÉ FRANÇAIS</b> .....	<b>23</b>
4.1 STRUCTURE DU MARCHÉ FRANÇAIS.....	23
4.1.1 <i>Structure de la filière du turbot</i> .....	23
4.1.2 <i>Caractéristiques du marché français</i> .....	26
4.2 PRIX AUX DIFFERENTS STADES DE LA FILIERE EN FRANCE .....	26
4.3 TRANSMISSION DU PRIX DANS LA FILIERE EN FRANCE .....	30
4.3.1 <i>Turbot élevé selon le système de qualité Label Rouge pour l'Horeca</i> .....	30
4.3.2 <i>Turbot sauvage pour l'Horeca</i> .....	31

<b>5</b>	<b>LE MARCHÉ NÉERLANDAIS .....</b>	<b>33</b>
5.1	STRUCTURE DU MARCHÉ NÉERLANDAIS .....	33
5.1.1	<i>Structure de la filière du turbot.....</i>	<i>33</i>
5.1.2	<i>Caractéristiques du marché néerlandais.....</i>	<i>34</i>
5.2	PRIX AUX DIFFÉRENTS STADES DE LA FILIÈRE AUX PAYS-BAS .....	37
5.3	TRANSMISSION DU PRIX DANS LA FILIÈRE AUX PAYS-BAS .....	39
5.3.1	<i>Turbot sauvage provenant des Pays-Bas vendu à l'Horeca en France .....</i>	<i>39</i>
5.3.1	<i>Turbot d'élevage vendu à l'horeca aux Pays-Bas.....</i>	<i>41</i>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>42</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXE 1 : LISTE DES CONTACTS.....</b>	<b>46</b>

## Résumé

### Contexte

- En 2015, la production mondiale de turbot d'élevage a atteint plus de 65.000 tonnes ; la production de l'UE a représenté 16 % de ce total. Selon les statistiques de la FAO, en 2015, les plus grands pays producteurs étaient la Chine (55.000 tonnes) et l'UE (10.000 tonnes).
- La production mondiale de turbot d'élevage a atteint un pic entre 2011 et 2013 (environ 77.000 tonnes sur la période de 2012 à 2013) et affiche actuellement une légère tendance à la baisse.
- Le turbot est essentiellement capturé au chalut de fond et au filet maillant par les flottes européennes pêchant en mer du Nord et dans la Manche. En 2015, les captures mondiales de turbot ont atteint environ 6.000 tonnes, l'UE représentant 85 % de ce total. La même année, les débarquements de turbot de l'UE ont atteint environ 5.000 tonnes. Le principal État membre de l'UE pour les débarquements était les Pays-Bas, avec plus de 2.000 tonnes de turbot débarqué, représentant 41 % du total des débarquements de l'UE.
- En 2015, la production de turbot d'élevage de l'UE a atteint 10.173 tonnes, l'Espagne et le Portugal étant les principaux pays producteurs (représentant respectivement 73 % et 23 % du total). Les autres États membres producteurs étaient la France et les Pays-Bas.
- En 2012, la production de l'UE a atteint un pic, enregistrant plus de 11.000 tonnes produites, du fait d'une hausse de la production en Espagne et au Portugal. Au cours des dix dernières années, la production française a affiché une forte tendance à la baisse (- 65 %), tandis que la production néerlandaise est restée relativement stable.

### Bilan de l'approvisionnement

- Au total, environ 15.000 tonnes de turbot (essentiellement du poisson frais) sont consommées dans l'Union européenne. La consommation se concentre en Espagne, en France et en Italie, représentant environ les trois quarts du marché apparent de l'UE. Le marché du turbot reste toutefois un marché de niche : la consommation par habitant atteint 0,137 kg/habitant en Espagne, qui est de loin le premier marché, pour une moyenne européenne de 0,030 kg/habitant.
- Les échanges de turbot sont surtout réalisés au niveau intra-UE : en 2015, ils ont atteint 11.522 tonnes pour une production de 15.196 tonnes. Le commerce extérieur est limité : en 2015, les exportations extra-UE essentiellement composées de poisson frais ont atteint 434 tonnes et les importations composées de poisson frais uniquement, 201 tonnes.
- Les principaux flux intra-UE sont liés aux exportations de turbot d'élevage provenant d'Espagne et du Portugal et de turbot sauvage débarqué aux Pays-Bas.
- Chaque État membre présente des caractéristiques commerciales spécifiques, couvertes par les présentes analyses. En Espagne, la majeure partie du turbot est vendue via la grande distribution et les poissonneries tandis qu'en France et aux Pays-Bas, le turbot est surtout consommé hors domicile. En Espagne, la consommation repose essentiellement sur le turbot d'élevage (du fait de la production nationale élevée), tandis qu'en France et aux Pays-Bas, elle dépend surtout de la pêche.

### Structure des prix

La transmission du prix a été étudiée dans cinq analyses portant sur un produit et un marché représentatifs de l'État membre concerné : les analyses couvrent les ventes à l'Horeca en France et aux Pays-Bas, et la grande distribution en Espagne.

Les principales conclusions de ces analyses sont :

- Il existe de nombreuses différences dans la filière principale du turbot frais entre les trois États membres analysés. De ce fait, les analyses portent sur des périmètres différents (la méthode

de production, les circuits de distribution, le poids du poisson, les labels). Par conséquent, les structures de prix doivent être comparées avec prudence.

- Pour le **marché de l'horeca**, les coûts des premières ventes à la plateforme de distribution sont plus élevés pour les produits d'élevage que pour les produits de la pêche du fait des intermédiaires supplémentaires dans la filière pêche (notamment la présence de plusieurs grossistes ou d'un marché du gros) par rapport à la filière élevage.
- Pour l'analyse de la **filière espagnole**, les coûts au « stade plateforme » sont particulièrement bas. Ce stade ne concerne qu'un seul acteur de la filière par rapport à deux intermédiaires pour les produits sauvages destinés à l'horeca.
- Au niveau des premières ventes, les différences de prix observées sont davantage le fait de la taille du poisson ou du référentiel de qualité adopté que le fait de la méthode de production (pêche ou aquaculture). En outre, en cours d'année, les prix des produits d'élevage sont plus stables que les prix des produits de la pêche, ces derniers affichant des variations saisonnières importantes.

## 0 RAPPEL DES TÂCHES – Objectif et contenu

### 0.1 Objectif de l'étude de cas

#### Rappel

Les raisons du choix du turbot frais comme produit à analyser quant à la transmission du prix et la distribution de la valeur dans plusieurs filières européennes sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Produits	Origine	Caractéristiques	Marché et moteurs de prix
Turbot frais (entier)	Pêche et aquaculture (UE)	<p>Produit frais, exemple d'espèce d'élevage développé récemment</p> <p>L'UE est de loin le premier producteur mondial de turbot d'élevage (à l'exclusion de la Chine, produisant toutefois une espèce différente).</p> <p>Le turbot sauvage et le turbot d'élevage sont produits et consommés dans l'Union européenne mais le lieu de production (l'État membre) et les débouchés sont différents selon le marché.</p> <p>Forte concentration de l'activité d'élevage</p>	<p>Équilibre de l'offre et de la demande (stabilité du marché)</p> <p>Volume des débarquements de turbot sauvage</p> <p>Taille du poisson</p> <p>Prix des autres produits</p> <p>Stratégies de différenciation (ex. : le Label Rouge en France)</p>

Les éléments clés de l'analyse concernent :

Espèces - Produits	Principaux États membres (zoom)
Turbot frais (entier) sauvage et d'élevage	Espagne, France et Pays-Bas

Dans le cadre de la présente étude, les analyses sont indiquées selon les **prix actuels**.

### 0.2 Contenu du document

Le document comprend :

- Une description du produit.
- Une analyse de la production et de la demande au niveau européen.
- Une analyse de la transmission du prix dans la filière en Espagne, en France et aux Pays-Bas.

# 1 DESCRIPTION DU PRODUIT

## 1.1 Caractéristiques biologiques et commerciales

### Produit de l'étude de cas

**Nom** : turbot (*Psetta maxima*)

**Code alpha-3 de la FAO** : TUR

**Présentation** : frais entier ou en filets, et en petite quantité, en filets congelés destinés à l'exportation.

**Taille commerciale** : surtout de 1,5 kg à 2 kg. La part d'individus de 0,8 kg (taille portion) progresse.

**Codes associés** dans la nomenclature combinée :

Depuis 2012, la Nomenclature Combinée<sup>1</sup> différencie le turbot frais du turbot congelé :

Code NC : 03 02 24 00 : « Turbots [*Psetta maxima*], frais ou réfrigérés »

Code NC : 03 03 34 00 : « Turbots [*Psetta maxima*], congelés »

---

<sup>1</sup>La nomenclature combinée (NC) est un outil de classification des marchandises, mis en place pour répondre aux exigences du tarif douanier commun et des statistiques du commerce extérieur de l'UE. Le règlement de base est le règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil. Chaque année, une version mise à jour de l'annexe I est publiée sous la forme d'un règlement de la Commission (dernière version : Règlement d'exécution de la Commission (UE) n° 2016/1821).



## Facteurs biologiques

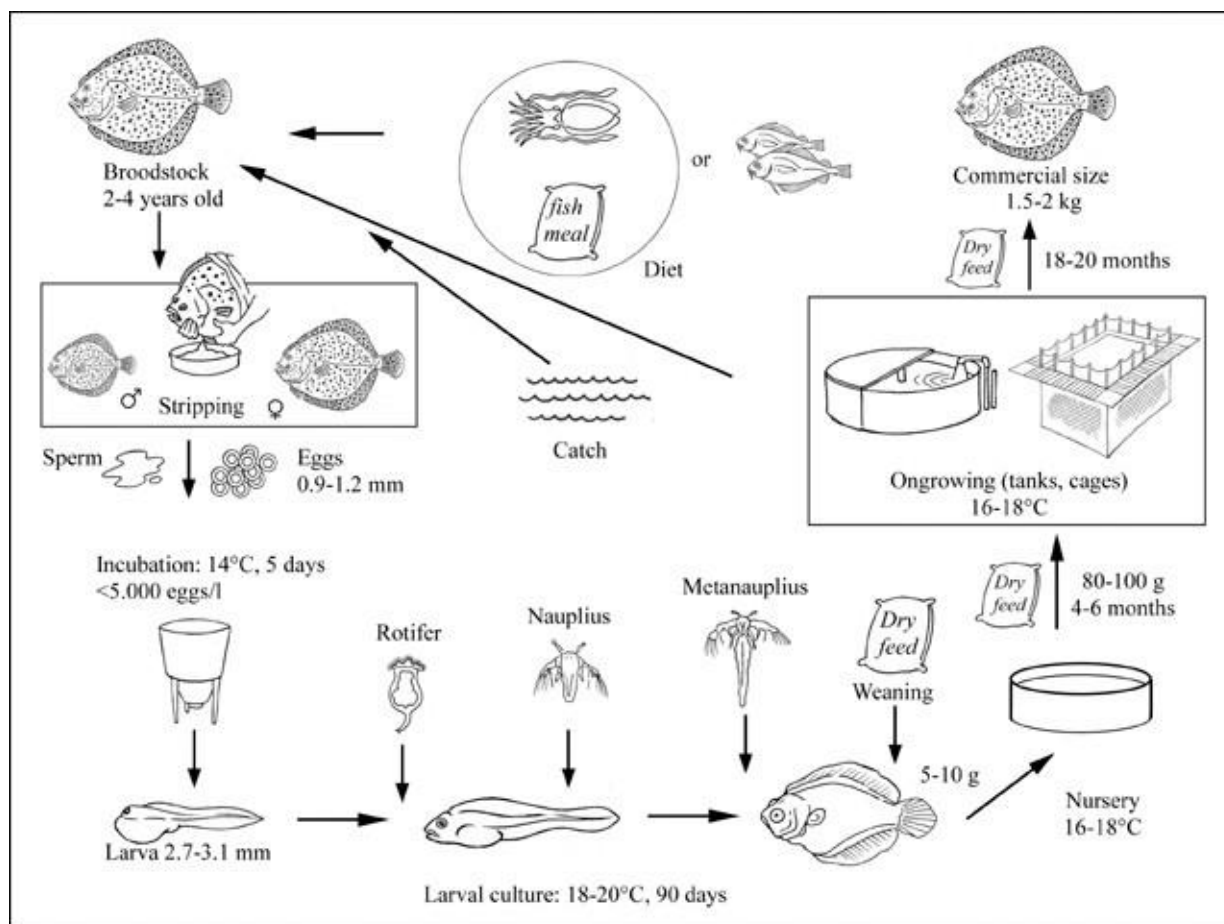
Facteur	Caractéristiques
Température	14-18 °C
Habitat	Fonds marins sableux et vaseux, des eaux superficielles jusqu'à 100 m.
Maladies affectant l'élevage	Amibiase Maladie des Branchies (AMB), trichodiniase, scuticociliatose, microsporidiose, myxosporidiose, flexibacteriose, furunculose, streptococcose, vibriose.
Maturité	28 mois pour la taille commerciale de 1,5 kg à 2 kg.
Alimentation à l'état sauvage	Carnivore. Les juvéniles se nourrissent de mollusques et de crustacés et les adultes se nourrissent essentiellement de poissons et de céphalopodes.
Alimentation en élevage	En éclosion, l'alimentation est basée sur les rotifères et les petits crustacés (notamment l'artémie). Du phytoplancton est ajouté dans les bassins de culture. En nurserie, les juvéniles sont nourris avec des granulés secs. Pendant la phase de grossissement, l'alimentation se base sur des granulés extrudés.
Phase juvénile	De 4 à 6 mois
Grossissement	De 18 à 20 mois
Répartition à l'état sauvage	En Atlantique Nord-Est, dans toute la mer Méditerranée et le long des côtes européennes jusqu'au cercle polaire. Il se trouve également dans la majeure partie de la mer Baltique. Sous-espèce <i>Psetta maxima maeotica</i> en mer Noire.
Élevage	Chine, Espagne, Portugal, France, Pays-Bas, Chili, Islande, Roumanie, Croatie
Systèmes d'élevage	Bassins terrestres (le plus souvent) et cages à fond plat

Source : FAO.

## 1.2 Cycle de production

Le turbot est une espèce gonochorique (les sexes sont complètement séparés entre les individus). Les femelles grandissent plus rapidement que les mâles, atteignent leur maturité sexuelle après trois ans et peuvent pondre spontanément en captivité. Il faut au minimum 2 ans d'élevage pour obtenir un poisson d'un poids commercial de 1,5 kg. Voir les détails du cycle de production ci-dessous.

Figure 1 : Cycle de production du turbot d'élevage



Source : FAO.

## 1.3 Production mondiale de turbot

### 1.3.1 Évolution de la production aquacole

L'élevage du turbot a débuté en Écosse dans les années 1970, avant de se répandre en France et en Espagne. Au début des années 1980, la région de Galice (en Espagne) a connu la plus forte croissance tant en volume de production qu'en nombre de fermes. Les améliorations techniques et biologiques des années 1990 ont favorisé une croissance stable mais lente de la production dans de nombreux pays européens (les Pays-Bas, l'Allemagne, le Portugal, la Roumanie, la Croatie, etc.). Par la suite, le turbot a été introduit dans d'autres régions du monde (notamment au Chili à la fin des années 1980) et, plus récemment, en Chine.

En 2015, la production mondiale de turbot d'élevage a atteint plus de 65.000 tonnes ; la production de l'UE a représenté 16 % de cette quantité. Selon les statistiques de la FAO, en 2015, les plus grands pays producteurs étaient la Chine (55.000 tonnes) et l'UE (10.000 tonnes). En outre, le Chili et l'Islande ont enregistré une production faible et orientée à la baisse qui semblerait ne plus être active dans aucun de ces deux pays à l'heure actuelle. La production mondiale a atteint un pic entre 2011 et 2013 et affiche actuellement une légère tendance à la baisse.

**Tableau 1 : Production mondiale de turbot d'élevage de 2006 à 2015 (en tonnes)**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chine	40.000	50.000	55.000	60.000	60.000	64.000	64.000	67.000	60.000	55.000
UE-28	6.808	8.115	9.127	9.088	9.856	11.089	12.676	9.795	11.755	10.173
Chili	277	335	282	319	292	252	442	107	2	3
Islande	-	70	51	68	46	20	28	58	-	-
<b>Totaux</b>	<b>47.085</b>	<b>58.520</b>	<b>64.460</b>	<b>69.475</b>	<b>70.194</b>	<b>75.361</b>	<b>77.146</b>	<b>76.960</b>	<b>71.757</b>	<b>65.176</b>

Source : FAO.

### 1.3.2 Évolution des captures

Le turbot est essentiellement capturé au chalut de fond et au filet maillant par les flottes européennes pêchant en mer du Nord et dans la Manche. En 2015, l'UE a représenté 85 % des captures mondiales de turbot. D'autres pays importants sont la Turquie (pêchant le turbot en mer Noire), le Maroc et l'Ukraine. Les captures mondiales de turbot ont atteint 5.881 tonnes en 2015. Au cours des dix dernières années, les captures de turbot ont atteint un pic à environ 8.000 tonnes en 2007. Depuis, elles sont restées relativement stables, avoisinant 6.000 tonnes.

**Tableau 2 : Captures mondiales de turbot de 2006 à 2015 (en tonnes)**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
UE-28	5.614	6.733	5.734	5.922	5.735	5.676	5.850	5.994	5.826	5.415
Turquie	807	769	528	383	295	166	203	209	198	239
Maroc	76	61	63	58	59	50	52	57	76	102
Ukraine	245	279	261	272	215	240	242	194	102	89
Autre	66	101	75	68	52	58	97	79	62	36
<b>Totaux</b>	<b>6.808</b>	<b>7.943</b>	<b>6.661</b>	<b>6.703</b>	<b>6.356</b>	<b>6.190</b>	<b>6.444</b>	<b>6.533</b>	<b>6.264</b>	<b>5.881</b>

Source : FAO.

## 2 STRUCTURE DU MARCHÉ EUROPÉEN

### 2.1 Production européenne de turbot

#### 2.1.1 Évolution des captures de turbot par les flottes européennes

Le Pays-Bas est le principal État membre de l'UE capturant le turbot. En 2015, la flotte néerlandaise a capturé plus de 1.700 tonnes de turbot, soit 33 % du total des captures de l'UE. D'autres États membres importants sont la France (représentant 15 % du total des captures européennes), le Royaume-Uni (15 %) et le Danemark (12 %), suivis par la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Irlande dont les captures annuelles varient entre 100 tonnes et 500 tonnes. Dans les autres États membres, les captures annuelles de turbot sauvage sont inférieures à 100 tonnes (le Portugal, la Grèce, l'Espagne, la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie, la Suède, la Croatie, la Lettonie, la Lituanie et la Slovénie).

Au cours des dix dernières années, les captures européennes de turbot sont restées relativement stables, bien que légèrement orientées à la baisse (– 4 %). Par ailleurs, les captures sont restées relativement stables aux Pays-Bas (– 4 %) et en Allemagne (– 2 %) tandis qu'elles ont augmenté en France (+ 23 %), au Royaume-Uni (+ 24 %), au Danemark (+ 22 %) et en Belgique (+ 22 %). À l'inverse, l'Italie a affiché une forte tendance à la baisse (– 70 %) depuis 2006, terminant à 239 tonnes capturées en 2015.

**Tableau 3 : Captures européennes de turbot de 2006 à 2015 (en tonnes)**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pays-Bas	1.839	2.279	1.751	1.704	1.478	1.517	1.741	1.764	1.597	1.761
France	654	668	457	677	768	788	799	782	770	804
Royaume-Uni	635	754	653	682	729	772	755	749	839	789
Danemark	522	543	700	800	676	740	711	681	643	635
Belgique	373	406	357	384	334	386	417	404	437	454
Allemagne	288	282	261	283	251	202	232	282	267	283
Irlande	198	194	171	132	160	161	204	173	164	160
Italie	749	1.179	916	794	848	686	601	759	753	183
Autres	554	622	639	598	651	585	594	573	520	506
<b>Totaux</b>	<b>5.614</b>	<b>6.733</b>	<b>5.734</b>	<b>5.922</b>	<b>5.735</b>	<b>5.676</b>	<b>5.850</b>	<b>5.994</b>	<b>5.826</b>	<b>5.415</b>

Source : FAO.

### 2.1.2 Évolution des débarquements de turbot dans l'UE

La comparaison entre les données sur les débarquements, les captures et les échanges indique qu'aux Pays-Bas, les débarquements par les navires battant un pavillon appartenant à un autre État membre (notamment les navires allemands<sup>2</sup>) sont importants.

En 2015, les débarquements européens de turbot ont atteint environ 5.000 tonnes. Le principal État membre de l'UE pour les débarquements était les Pays-Bas, avec plus de 2.000 tonnes de turbot débarqué, représentant 41 % du total des débarquements de l'UE.

**Tableau 4 : Débarquements de turbot dans l'UE de 2006 à 2015 (en tonnes)**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pays-Bas	2.140	2.644	2.279	2.261	1.994	1.813	1.817	1.681	1.432	2.072
France	-	517	538	366	401	796	826	736	755	788
Danemark	-	609	695	812	657	723	695	622	608	584
Royaume-Uni	-	413	399	381	465	509	529	501	541	564
Belgique	309	323	283	315	274	309	322	299	345	363
Italie	-	1.062	825	715	849	686	601	759	753	182
Irlande	-	-	-	-	-	-	16	-	-	169
Autres	147	315	300	310	420	393	368	369	287	300
<b>Totaux</b>	<b>2.596</b>	<b>5.883</b>	<b>5.319</b>	<b>5.161</b>	<b>5.060</b>	<b>5.229</b>	<b>5.174</b>	<b>4.967</b>	<b>4.721</b>	<b>5.023</b>

Source : Eurostat.

<sup>2</sup> Le rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE 2017 (STECF 17-12) indique que « Les chalutiers à perche visant les poissons plats et battant pavillon allemand appartiennent aux pêcheurs néerlandais et sont principalement exploités par ces derniers. Ils visent surtout la sole, la plie et le turbot. Tous les navires sont équipés d'engins de pêche électrique. Les captures sont exclusivement débarquées aux Pays-Bas. »

### 2.1.3 Évolution de la production de turbot d'élevage dans l'UE

En 2015, la production de turbot d'élevage de l'UE a atteint 10.173 tonnes, l'Espagne et le Portugal étant les principaux pays producteurs (représentant respectivement 73 % et 23 %). Les autres États membres producteurs étaient la France et les Pays-Bas. La Roumanie et la Croatie ont également développé l'élevage de turbot mais leur production s'est arrêtée récemment du fait de problèmes techniques. Au Royaume-Uni, en Allemagne et au Danemark, l'activité d'élevage de turbot s'est arrêtée il y a quelques années. D'après les informations recueillies, le déclin de la production observé dans plusieurs États membres (notamment la Croatie) a surtout été le fait des mauvais résultats de l'élevage du turbot dans des cages en mer (au lieu des bassins) alors que cette méthode de production était considérée comme la principale opportunité de développement il y a dix ans.

La production européenne a atteint un pic en 2012, dépassant 11.000 tonnes, du fait des niveaux élevés de production en Espagne et au Portugal. Au cours des dix dernières années, la production française a fortement diminué (– 65 %), tandis que la production néerlandaise est restée relativement stable.

**Tableau 5 : Production de turbot d'élevage dans l'UE de 2006 à 2015 (en tonnes)**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Espagne	6.419	6.838	7.932	7.188	6.882	7.337	7.758	6.900	7.767	7.464
Portugal	185	167	351	1.276	2.424	3.197	4.406	2.453	3.588	2.302
France	-	850	656	531	394	300	250	255	279	280
Pays-Bas	75	100	90	90	150	250	260	180	100	100
Croatie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7
Danemark	7	38	18	2	6	5	2	7	4	0
Allemagne	60	60	60	0	0	0	0	0	0	0
Roumanie	0	0	0	0	0	0	0	0	16	20
Royaume-Uni	62	62	20	1	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>6.808</b>	<b>8.115</b>	<b>9.127</b>	<b>9.088</b>	<b>9.856</b>	<b>11.089</b>	<b>12.676</b>	<b>9.795</b>	<b>11.755</b>	<b>10.173</b>

Source : Eurostat et FAO.

## 2.2 Le marché apparent par État membre de l'UE

Le tableau suivant présente le marché apparent dans les principaux États membres de l'UE et dans l'UE des 28 dans son ensemble. Au total, environ 15.000 tonnes de turbot (essentiellement du poisson frais) sont consommées dans l'Union européenne. La consommation se concentre en Espagne, en France et en Italie, représentant environ les trois quarts du marché apparent de l'UE. Ce marché reste un marché de niche : la consommation par habitant atteint 0,137 kg/habitant en Espagne, qui est de loin le premier marché, pour une moyenne européenne de 0,030 kg/habitant.

Le turbot d'élevage représente environ les deux tiers du turbot produit et consommé dans l'Union européenne. L'Espagne et le Portugal représentent 96 % de cette production. Le commerce extra-UE est très limité. Les importations et les exportations hors UE représentent respectivement 1 % et 3 % du marché apparent.

**Tableau 6 – Marché apparent et consommation par habitant par État membre en 2015**

État membre	Aquaculture (en tonnes)	Captures (en tonnes)	Importations (en tonnes équivalent poids vif)	Exportations (en tonnes équivalent poids vif)	Marché apparent (en tonnes équivalent poids vif) <sup>3</sup>	Consommation par habitant (en kg)
Espagne <sup>4</sup>	7.464	52	4.361	5.454	6.423	0,137
Italie	0	183	2.471	171	2.483	0,042
France	280	804	1.390	386	2.088	0,032
Allemagne	0	283	802	307	779	0,010
Royaume-Uni	0	789	138	229	698	0,011
Pays-Bas	100	1.761	631	1.850	642	0,038
Irlande	0	160	467	44	583	0,127
Belgique	0	454	219	254	418	0,037
Suède	0	28	196	20	204	0,021
Danemark	0	635	58	615	78	0,014
Croatie	7,1	26	45	31	47	0,011
Portugal <sup>5</sup>	2.302	62	621	3.300	- 315	< 0,001
Autres États membres	20	178	254	400	51	< 0,001
UE-28 <sup>6</sup>	10.173	5.415	201	445	15.345	0,030

Source : FAO, Eurostat et COMEXT.

<sup>3</sup> Les données commerciales portent sur le turbot frais et le turbot congelé (calculé avec un facteur de conversion 1,1). Les échanges de turbot congelé sont insignifiants dans le commerce extra-UE tandis qu'ils représentent environ 10 % du commerce intra-UE. Voir la méthodologie de l'EUMOFA pour l'explication complète relative au calcul du bilan d'approvisionnement.

<sup>4</sup> Les exportations déclarées par l'Espagne sont beaucoup plus élevées que les importations correspondantes déclarées par plusieurs États membres (la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas).

<sup>5</sup> Le chiffre négatif du marché apparent portugais signifie que soit la production de cet État membre est légèrement sous-estimée, soit les données commerciales sont incorrectes.

<sup>6</sup> Le marché apparent de l'UE est calculé en s'appuyant sur des statistiques commerciales extra-UE plutôt que sur la somme des marchés apparents des États membres.



## 2.3 Évolution des échanges intra-UE de turbot frais

La structure globale des échanges intra-UE est restée relativement stable entre 2012 et 2016.

En 2016, les exportations de l'Espagne, du Portugal et des Pays-Bas ont représenté 76 % des échanges intra-UE de turbot frais et 81 % de la moyenne européenne. La production portugaise, en grande partie détenue par des capitaux espagnols, est presque entièrement exportée vers l'Espagne. Par conséquent, l'Espagne est de loin le principal fournisseur de turbot frais d'élevage pour le marché européen.

**Tableau 7 : Exportations intra-UE par État membre de 2012 à 2016**

État membre	2012	2013	2014	2015	2016
Espagne	5.120	3.723	5.243	5.069	4.114
Portugal	4.276	750	2.399	2.783	1.986
Pays-Bas	1.945	1.868	1.361	1.380	1.140
Danemark	627	634	573	599	782
Allemagne	269	257	286	301	352
France	501	347	367	344	337
Belgique	123	150	236	254	307
Royaume-Uni	243	166	241	195	186
Italie	186	121	133	158	132
Irlande	57	41	41	44	52
Autres	123	85	65	395	76
<b>UE-28</b>	<b>13.469</b>	<b>8.141</b>	<b>10.945</b>	<b>11.522</b>	<b>9.465</b>

Source : COMEXT.

## 2.4 Commerce extra-UE

Les échanges de turbot ne sont identifiés dans la Nomenclature Combinée qu'à partir de 2012.

Les **exportations** hors UE de turbot (frais et congelé) sont insignifiantes par rapport aux volumes de production (soit 2 % de 2012 à 2015).

La part de turbot frais dans les exportations hors UE a fluctué de 43 % en 2012 à 83 % en 2016.

Les données relatives aux exportations hors UE par État membre d'origine indiquent que les exportations concernent tant le turbot d'élevage que le turbot sauvage. L'Espagne est le premier exportateur hors UE mais ne représente qu'un tiers des exportations hors UE. Selon les données portant sur la production, il peut être supposé que les exportations françaises comprennent le turbot sauvage et le turbot d'élevage, tandis que la Bulgarie et les Pays-Bas exportent principalement du turbot sauvage.

**Tableau 8 : Exportations hors UE de turbot frais par État membre de 2012 à 2016 (en tonnes)**

	2012	2013	2014	2015	2016
Espagne	72	89	124	134	112
France	22	20	37	37	58
Bulgarie	5	26	61	37	56
Pays-Bas	3	48	62	70	55
Autres	92	73	48	49	46
<b>Total UE-28</b>	<b>194</b>	<b>255</b>	<b>332</b>	<b>328</b>	<b>328</b>

Source : COMEXT.

Les principaux pays de destination pour le turbot frais sont les États-Unis, la Suisse et la Turquie. Ces trois pays ont représenté 73 % du volume des exportations vers les pays tiers en 2016 et entre 67 % et 80 % sur la période de 2012 à 2016.

**Tableau 9 : Exportations hors UE de turbot frais par pays de destination de 2012 à 2016 (en tonnes)**

	2012	2013	2014	2015	2016
États-Unis	46	60	96	110	101
Suisse	26	66	80	75	72
Turquie	58	78	91	56	66
Canada	10	4	6	20	28
Monténégro	15	11	16	14	16
Autres	39	37	44	53	45
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>255</b>	<b>332</b>	<b>328</b>	<b>328</b>

Source : EXPORT.

Le turbot provenant de pays tiers est importé **frais** uniquement. Les importations hors UE atteignent 211 tonnes/an, soit 1 % de la production en moyenne entre 2012 et 2016. Seuls quelques pays importent du turbot provenant de pays tiers.

**Tableau 10 : Importations hors UE de turbot frais par État membre de 2012 à 2016 (en tonnes)**

État membre	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	55	25	67	37	75
Espagne	22	30	40	60	72
Suède	93	41	61	76	53
Danemark	9	54	19	26	31
Autre	57	25	27	3	0
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>175</b>	<b>214</b>	<b>201</b>	<b>231</b>

Source : COMEXT.

L'Espagne importe du turbot sauvage du Maroc, tandis que l'Allemagne, la Suède et le Danemark importent du turbot d'élevage de Norvège.<sup>7</sup>

**Tableau 11 : Importations hors UE de turbot frais par pays d'origine de 2012 à 2016 (en tonnes)**

	2012	2013	2014	2015	2016
Norvège	169	89	173	141	159
Maroc	22	30	40	60	72
Autres	45	57	1	0	0
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>175</b>	<b>214</b>	<b>201</b>	<b>231</b>

Source : COMEXT.

<sup>7</sup> Les données de la FAO n'indiquent pas la production de turbot d'élevage pour la Norvège. Cependant, la fiche d'informations de la FAO relative au secteur national de l'aquaculture en Norvège déclare qu'il y a au moins une grande ferme produisant le turbot (d'une capacité annuelle de 250 tonnes) ; les données recueillies d'EMODNet indiquent également que plusieurs fermes élèvent le turbot.

## 3 LE MARCHÉ ESPAGNOL

### 3.1 Structure du marché espagnol

#### 3.1.1 Structure de la filière turbot

Selon les données du MAPAMA relatives aux installations aquacoles<sup>8</sup>, en Espagne, en 2016, 17 fermes étaient autorisées à élever du turbot, qu'elles soient spécialisées ou non dans la production de turbot, et plusieurs centres de recherche en faisaient partie. Les données disponibles du MAPAMA indiquent également la possibilité que certaines fermes ne produisent pas de turbot bien qu'elles soient autorisées à l'élever.

En général, le turbot est élevé dans des bassins terrestres. Seule une ferme utilise un système de recirculation en circuit fermé.

Il y a deux acteurs majeurs dans cette filière : Insuiña SL (Grupo Nueva Pescanova) et Stolt Sea Farm SA.

Les principaux producteurs exportent une partie importante de leur production, notamment vers la France, l'Allemagne et l'Italie. Les importations proviennent principalement du Portugal. Cependant, une baisse des exportations et des importations est attendue car la ferme la plus importante a fermé au cours de l'été 2017<sup>9</sup>.

En Espagne, les supermarchés vendent surtout du turbot d'élevage<sup>10</sup>. L'approvisionnement est plus stable en termes de qualité et de volume et le produit est considéré comme offrant un meilleur rapport qualité-prix. Cette situation est également liée au fait qu'en Espagne, les captures de turbot sont très basses et que ce n'est pas un poisson traditionnel.

Les distributeurs spécialisés et les poissonneries peuvent acheter du turbot directement aux éleveurs ou aux grossistes (*mercás*), tandis que les restaurants l'achètent surtout aux grossistes. Selon les estimations (les élaborations s'appuient sur les données des importations et les données de quelques marchés du gros), la proportion de turbot sauvage dans les marchés du gros atteint environ 20 %.

Les graphiques suivants présentent la structure globale de la filière. Elle repose sur plusieurs sources secondaires (COMEXT pour les données commerciales, la FAO pour les données de production, Mercamadrid, Mercabarna et Mercabilbao pour les données du commerce de gros, MAPAMA pour les données relatives à la consommation) et sur les contributions des principales organisations représentant le secteur de la distribution (ACES, ASEDAS et FEDEPESCA).

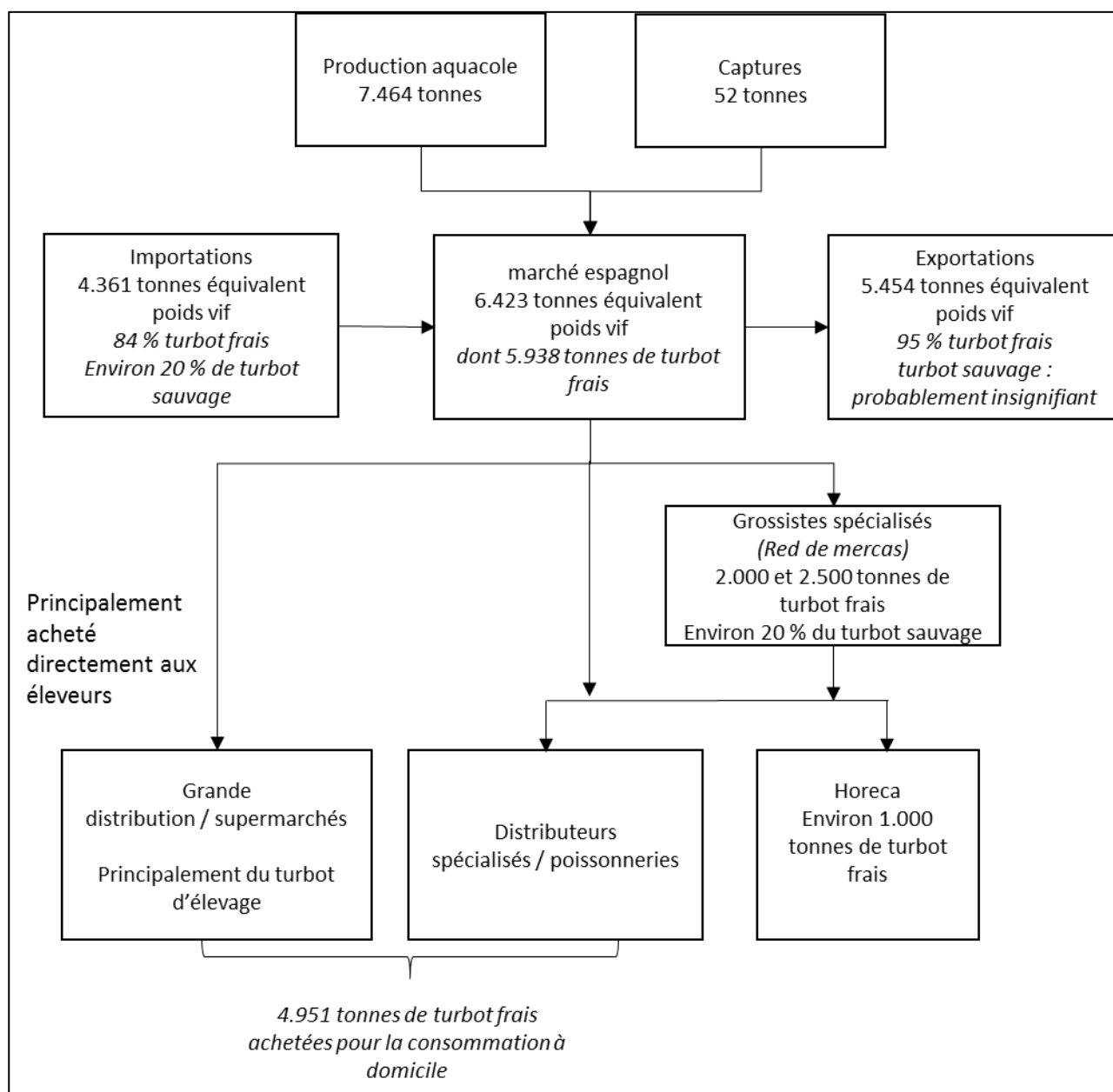
---

<sup>8</sup> <https://servicio.pesca.mapama.es/acuivisor/>

<sup>9</sup> D'après les entretiens menés avec les acteurs de la filière en Espagne et dans d'autres États membres, il est difficile de déterminer si la fermeture est définitive ou temporaire.

<sup>10</sup> D'après les entretiens menés avec des organisations du commerce de détail.

Figure 2 : Filière espagnole (données 2015)



### 3.1.2 Caractéristiques du marché espagnol

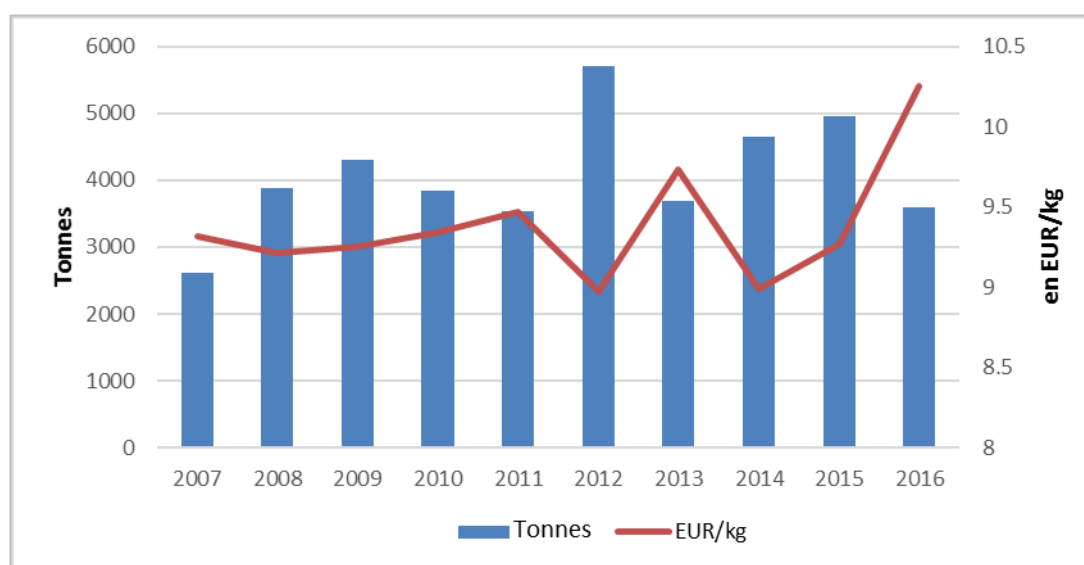
L'Espagne est un producteur historique de turbot d'élevage, à l'instar du Royaume-Uni (l'Écosse) et de la France. La production a débuté dans les années 1970 mais elle s'est vraiment développée après 1985, suite aux innovations technologiques pour la production de juvéniles. En 1992, l'industrie a dû affronter une crise du secteur : la production a presque doublé en un an pour atteindre 1.622 tonnes sans que l'offre ne puisse s'écouler sur le marché. En effet, le turbot étant produit par de petites fermes d'élevage, les coûts de production étaient trop élevés pour attirer les consommateurs. Après la crise, le secteur a entrepris une restructuration et la production est repartie en 1994. En 2000, la production a totalisé 3.378 tonnes puis a atteint un pic à 7.932 tonnes en 2008. La production de turbot d'élevage a ensuite fluctué entre 6.882 tonnes (en 2010) et 7.767 tonnes (en 2014). En 2006, un

rapport du Ministère espagnol<sup>11</sup> a montré que l'élevage en bassin devait être consolidé et que la croissance future reposait sur le développement des cages en mer, comprenant tant les systèmes avec cages flottantes que ceux avec cages submergées. Cependant, les données actuelles relatives aux licences autorisées en Espagne montrent que ce développement ne s'est pas produit, à l'instar des autres États membres.

Les données nationales relatives à la consommation à domicile<sup>12</sup> montrent que la consommation de turbot a augmenté de 37 % entre 2007 et 2016, tandis que la consommation totale de poisson frais a diminué de 11 %. L'augmentation de la consommation a également été supérieure à l'augmentation de la production, malgré une hausse des prix (+ 10 %) dans un contexte de crise économique. Cependant, les données 2016 et les commentaires recueillis des distributeurs indiquent que le marché du turbot peut avoir atteint sa maturité.

Le graphique suivant montre l'évolution de la consommation à domicile du turbot en tonnes et en euros/kg.

**Figure 3 : Tendances de la consommation en volume et du prix du turbot de 2007 à 2016**



Source : données du MAPAMA (rapports annuels sur la consommation à domicile).

En 2012, la production portugaise a augmenté d'environ 40 % avant de diminuer de 50 % l'année suivante. Aucune donnée commerciale n'est disponible avant 2012. Cependant, les données de 2012 et de 2013 montrent que les fluctuations ont eu un impact direct sur le marché espagnol. En effet, 3.446 tonnes de turbot ont été importées du Portugal en 2012 et 876 tonnes en 2013. Il peut être supposé qu'en Espagne, en 2012, les prix ont diminué et la consommation en volume a augmenté pour ces raisons ; la situation inverse s'est produite en 2013. Il est possible d'observer que le marché apporte les mêmes réponses aux évolutions de l'approvisionnement au cours des années précédentes, à l'exception de 2015, lorsque la consommation a légèrement augmenté malgré une diminution de l'approvisionnement et des prix plus élevés.

D'après les distributeurs, la différence de goût entre le turbot sauvage et d'élevage n'est pas significative. Du reste, le turbot d'élevage offre généralement les avantages du poisson d'élevage, plus abordable et plus stable quant à la taille, au prix et à la qualité.

<sup>11</sup> <http://www.mapama.gob.es/app/jacumar/especies/Documentos/Rodaballo.pdf>

<sup>12</sup> <http://www.mapama.gob.es/es/estadistica/temas/estadisticas-alimentacion/consumo-alimentario/>

De ce fait, et également d'après les distributeurs, le turbot serait davantage un produit en concurrence avec les produits issus de l'aquaculture, notamment la dorade et le bar, plutôt qu'avec les poissons sauvages comme la sole ou la plie. Ceci peut également être le fait que le turbot n'est pas un poisson traditionnel en Espagne (le niveau de capture est relativement bas par rapport à d'autres États membres où le turbot est plus abondant).

Le turbot est considéré comme un produit de premier choix au rayon poisson des supermarchés. Les données relatives à la consommation ont également indiqué que le turbot est vendu à un prix élevé parmi les principales espèces de poisson.

**Tableau 12 : Prix du poisson frais des principales espèces consommées en Espagne**

Espèce	2016
Baudroie	10,93
Saumon frais	10,38
Turbot	<b>10,25</b>
Sole fraîche	9,66
Bar	8,63
Cabillaud frais	7,98
Dorade	7,90
Merlu frais	7,26

Source : MAPAMA (Rapport 2016 sur la consommation à domicile)

## 3.2 Les prix aux différents stades de la filière en Espagne

Ce chapitre présente les données secondaires utilisées dans l'analyse de la transmission des prix en Espagne. Les données secondaires comprennent les séries statistiques et les données recueillies dans des rapports sectoriels.

**Tableau 13 : Sources des informations relatives aux prix aux différents stades de la filière en Espagne**

Stades de la filière	Type de prix	Fréquence	Source
Premières ventes	Ex-farm (avant coût de transport)	Annuelle	APROMAR
Importations / exportations	Prix importations (CIF) / exportations (FOB)	Mensuelle, annuelle	COMEXT.
Commerce de gros	Prix du commerce de gros	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle	Mercamadrid, Mercaberna, Mercabilbao
Distribution	Prix à la consommation	Annuelle	MAPAMA <sup>13</sup>

Le tableau suivant montre l'évolution des prix ex-farm. Ces prix du poisson entier, en caisse et avant expédition.

**Tableau 14 : Prix ex-farm en Espagne**

Prix ex-farm	2013	2014	2015	2016
Volume (en tonnes)	6.900	7.767	7.464	7.396
Prix moyen (en EUR/kg)	8,42	7,50	7,36	8,58

Source : APROMAR (prix), Eurostat (volume).

<sup>13</sup> <http://www.mapama.gob.es/es/estadistica/temas/estadisticas-alimentacion/consumo-alimentario/>

Le tableau suivant montre le volume et le prix des importations pour les trois principaux pays d'origine.

**Tableau 15 : Prix à l'importation en Espagne**

	2013		2014		2015		2016	
	en tonnes	Prix	en tonnes	Prix	en tonnes	Prix	en tonnes	Prix
<b>Portugal</b>	876	5,08	2.637	4,12	2.791	5,63	1.863	7,30
<b>Pays-Bas</b>	342	11,77	352	12,35	346	12,79	559	9,21
<b>France</b>	76	14,74	111	11,39	121	13,13	169	12,43

Source : COMEXT.

Le turbot d'élevage en provenance du Portugal est nettement moins cher que le turbot importé des autres États membres (sauvage ou d'élevage) ; il est également plus abordable que le turbot d'élevage produit en Espagne.

Le tableau suivant montre les prix disponibles au niveau du commerce de gros.

**Tableau 16 : Prix des marchés de gros en Espagne**

Marché du gros	Type de production	2015		2016	
		en tonnes	en EUR/kg	en tonnes	en EUR/kg
<b>Mercamadrid</b>	Élevage	908	9,06	987	10,17
<b>Mercamadrid</b>	Sauvage	181	26,09	305	20,71
<b>Mercaberna</b>	Élevage	549	6,86	428	8,06
<b>Mercaberna</b>	Sauvage	112	22,07	153	18,48
<b>Mercabilbao</b>	Élevage	254	7,84	243	8,84
<b>Mercabilbao</b>	Sauvage	73	17,41	91	16,17

Le tableau illustre clairement la grande différence de prix entre le turbot sauvage et le turbot d'élevage. De même, en comparant ces prix aux prix ex-farm, il est possible de voir qu'au stade du commerce de gros, la marge brute est réduite.

Le tableau suivant indique les données relatives à la consommation à domicile en volume et en valeur. En général, le prix moyen calculé dans la présente étude diffère des prix observés en magasin car ce prix est une moyenne basée sur le total des dépenses pour un panel de consommateurs.

**Tableau 17 : Données relatives à la consommation à domicile de turbot frais en Espagne (en volume et en valeur)**

	2013	2014	2015	2016
<b>Volume (en tonnes)</b>	3.681	4.640	4.951	3.594
<b>Dépenses totales (en kEUR)</b>	35.803	41.719	45.895	36.821
<b>Prix moyen (en EUR/kg)</b>	9,73	8,99	9,27	10,25

Source : MAPAMA.

S'ils sont comparés avec les prix de gros ci-dessus, les prix moyens relatifs à la consommation à domicile confirment que le turbot frais consommé à domicile est d'abord du turbot d'élevage.



### 3.3 Transmission du prix dans la filière en Espagne

Ce chapitre porte sur la filière du turbot frais d'élevage produit en Espagne et vendu en supermarché. Il n'y a pas d'intermédiaires entre les éleveurs et les supermarchés. Les prix ex-farm concernent le poisson entier (non éviscéré), en caisse et avant transport.

Le turbot est éviscéré au rayon poissonnerie ; il peut également être fileté à la demande, sans supplément de prix.

Pour les prix de détail, les prix utilisés sont ceux des prix disponibles en ligne de plusieurs chaînes de supermarché (notamment Eroski et Carrefour).

La structure des coûts utilisée s'appuie sur l'étude sur la dorade et le bar menée par le Ministère espagnol entre 2011 et 2012<sup>14</sup>. Les commentaires des acteurs de la filière ont confirmé que cette structure des coûts est applicable au turbot d'élevage. Du reste, ils ont indiqué que la perte de matières représentent environ 10 % du poids (pour l'éviscération).

Par conséquent, à l'exception des pertes matières, les coûts par kilo des différents postes de dépense correspondent aux coûts par kilo observés pour le bar et la dorade. Les coûts ont été mis à jour en s'appuyant sur les indices nationaux de l'INE pour le coût du pétrole (pour les coûts de transport) et le prix des biens industriels intermédiaires (pour les autres coûts). Les coûts de la main-d'œuvre ont été mis à jour en s'appuyant sur les séries Eurostat pour l'Espagne.

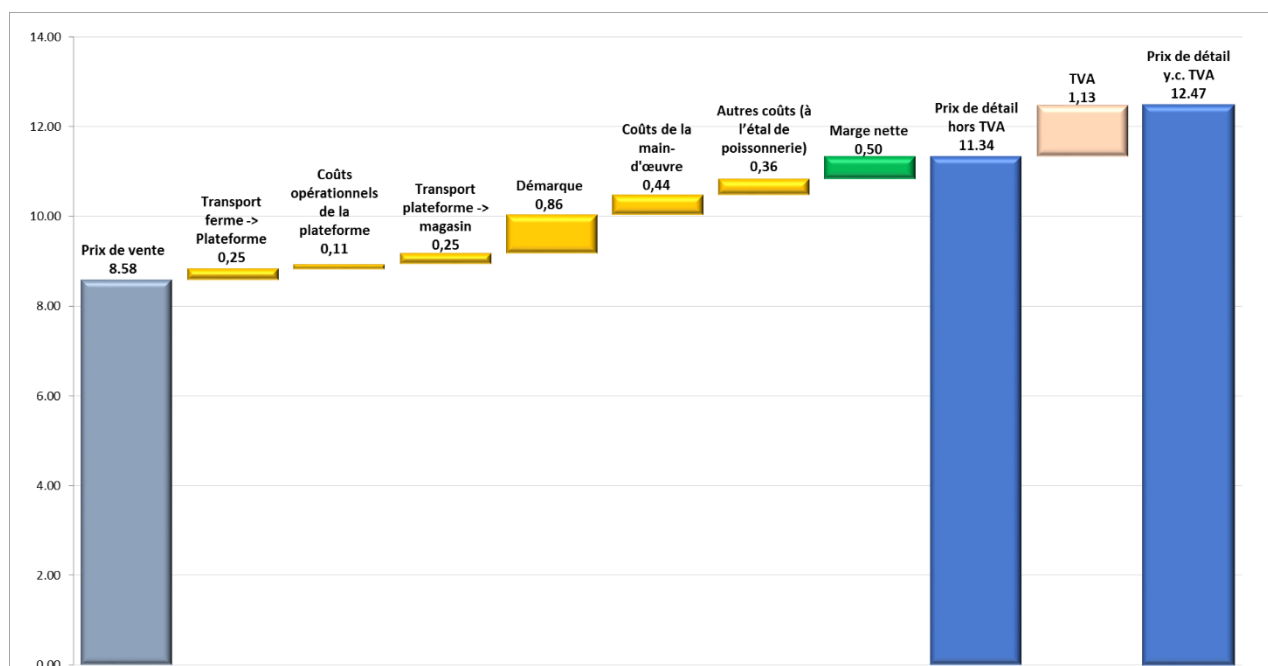
**Tableau 18 : Structure des prix et de coût pour les supermarchés en Espagne (2016)**

	en EUR/kg		% du prix de détail
	Intervalle	Moyenne	
<b>Prix ex-farm</b>		<b>8,58</b>	76 %
Transport ferme -> plateforme	0,18 – 0,31	0,24	2 %
Coûts opérationnels de la plateforme	0,06 – 0,15	0,11	1 %
Transport plateforme -> magasin	0,07 – 0,43	0,25	2 %
Démarque		0,86	8 %
Coût de la main-d'œuvre	0,35 – 0,53	0,44	4 %
Autres coûts (rayon marée)	0,22 – 0,50	0,36	3 %
Marge nette		0,50	4 %
<b>Prix moyen de vente, hors TVA</b>		<b>11,34</b>	100 %
TVA (10 %)		1,13	
<b>Prix moyen de vente</b>	<b>10,99 – 13,95</b>	<b>12,47</b>	

Source : Enquête EUMOFA.

<sup>14</sup>[http://www.mapama.gob.es/es/alimentacion/servicios/observatorio-de-precios-de-los-alimentos/Estudio\\_Dorada\\_2010\\_tcm7-253363.pdf](http://www.mapama.gob.es/es/alimentacion/servicios/observatorio-de-precios-de-los-alimentos/Estudio_Dorada_2010_tcm7-253363.pdf)

Figure 4 : Structure des prix et des coûts pour les supermarchés en Espagne (2016)



Source : Enquête EUMOFA.

D'après la présente analyse, les coûts intermédiaires représentent 20 % du prix de détail, la démarque étant le coût le plus important. Les coûts de transport sont optimisés par les supermarchés et le produit est vendu entier, contribuant à maintenir des coûts peu élevés.

Du reste, les supermarchés affichent une marge nette relativement basse pour ce produit, en accord avec les commentaires des distributeurs suggérant que ce produit peut avoir atteint sa maturité sur le marché.

## 4 LE MARCHÉ FRANÇAIS

### 4.1 Structure du marché français

#### 4.1.1 Structure de la filière du turbot

##### **Aquaculture**

En France, deux sociétés sont concernées par la production de turbot et opèrent sur trois sites de production<sup>15</sup> :

- France Turbot possède deux sites de production : un en Bretagne (à Trédarzec) et un sur l'Île de Noirmoutier (Pays de la Loire).
- La Ferme Marine de Noirmoutier possède un site de production sur l'Île de Noirmoutier (Pays de la Loire).

Ces sociétés sont concernées par le système public français de qualité Label Rouge, garantissant une qualité supérieure du produit final. Un cahier des charges a été élaboré pour le Label Rouge et des organismes de contrôle sont chargés de vérifier sa mise en œuvre. Le cahier des charges porte notamment sur :

- La durée de l'élevage (17 mois minimum).
- L'alimentation à base de produits marins (60 %), de végétaux, de vitamines, de minéraux (l'usage des huiles végétales est interdit), de protéines (au moins 55 %) et de lipides d'origine marine (au moins 12%).
- Les conditions d'abattage limitant le stress.
- La fraîcheur garantie par une pêche à la commande :
  - o Le turbot est pêché lorsque le produit est commandé (par exemple : la commande est passée à 08h00 et le produit est livré à minuit sur le marché international du gros de Rungis (en région parisienne).
  - o La réfrigération rapide du poisson après abattage : le temps doit être inférieur à 4 heures (impact sur la qualité de la chair).
  - o Une date limite de vente de 9 jours pour le turbot frais entier et une date limite de consommation de 7 jours pour les découpes.
- La traçabilité de l'ensemble de la filière.

Le cahier des charges Label Rouge couvre plusieurs formes de présentation du produit : frais entier non éviscéré, frais entier et éviscéré, découpes de turbot frais et découpes de turbot congelé.

---

<sup>15</sup> Source : [www.turbotlabelrouge.fr](http://www.turbotlabelrouge.fr)

**Pêche**

En France, le turbot est vendu dans plusieurs criées (dans la zone atlantique et de la Manche et, dans une moindre mesure, dans la zone méditerranéenne). En Bretagne, les criées principales sont Roscoff et Le Guilvinec. Les ventes en volume dans chaque criée restent modestes par rapport aux autres espèces (elles ont été inférieures à 100 tonnes dans ces deux ports en 2016).

**Tableau 19 : Ventes de turbot dans les principales criées de France en 2016 (en volume)**

	Ventes en volume (en tonnes)
Roscoff	99,3
Le Guilvinec	91,1
Port-en-Bessin	39,3
Boulogne-sur-Mer	38,7
Brest	31,7
Dunkerque	29,0
Fécamp	28,3
Erquy	22,6
Saint-Quay-Portrieux	20,6
Cherbourg	20,1
Saint-Guénolé (Penmarch)	18,8
Les Sables-d'Olonne	16,6
Arcachon	15,6
Audierne	14,4
Grandcamp (Grandcamp-Maisy)	13,4
Dieppe	12,9
Lorient	12,4
Noirmoutier-en-l'Île	12,1
La Cotinière (Saint-Pierre-d'Oléron)	11,7

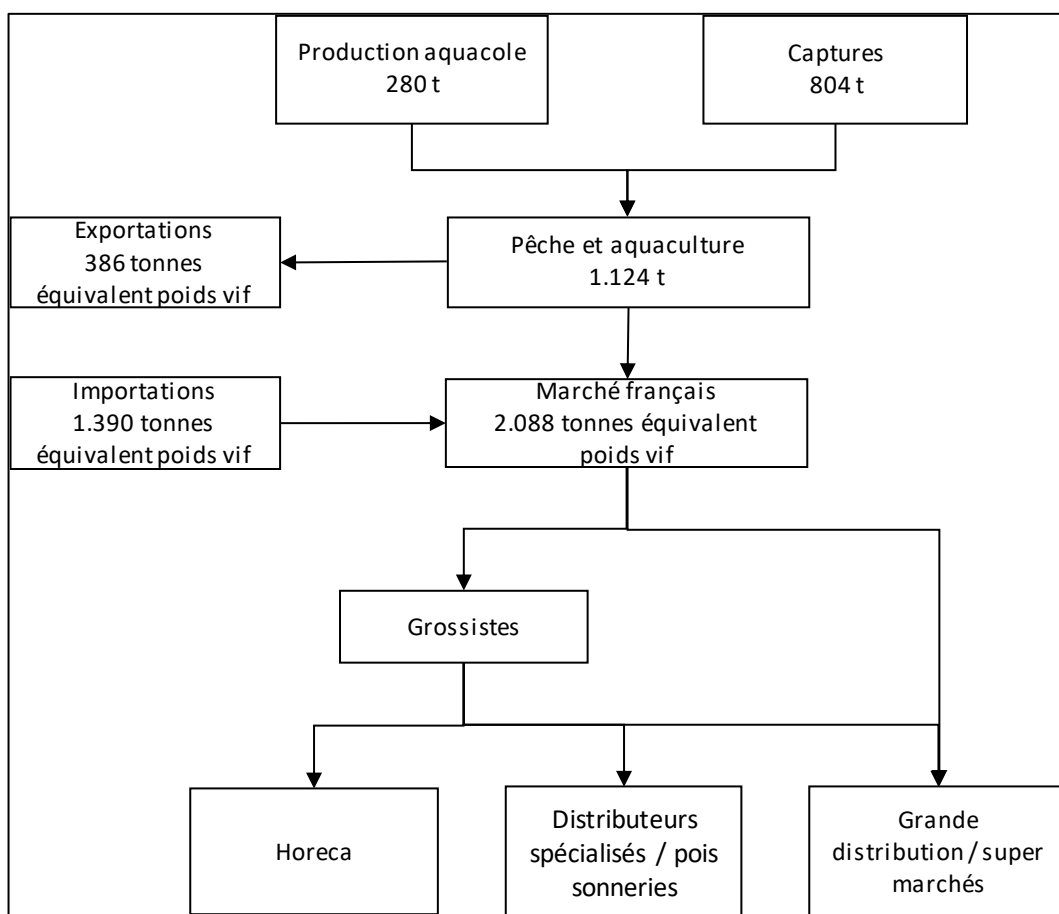
Source : EUMOFA.

**Vue d'ensemble de la filière**

Le graphique suivant retrace la filière du turbot en France en 2015. La production nationale totalise 1.124 tonnes, le poisson sauvage représentant 72 % de ce total et les produits d'élevage 28 %.

Un tiers de la production est exporté (soit 34 %). La consommation apparente atteint 2.088 tonnes, un tiers (soit 33 %) repose sur la production nationale et les deux tiers restants, sur les importations (soit 1.390 tonnes importées).

Figure 5 : Filière en France en 2015



Élaboration s'appuyant sur les entretiens et les données disponibles (COMEXT, EUROSTAT):

- Exportations : d'après les entretiens, elles sont composées d'environ 75 % de produits halieutiques et de 25 % de produits d'élevage.
- Importations : d'après les statistiques et les entretiens, elles concernent surtout
  - o Le poisson capturé provenant des Pays-Bas (261 tonnes importées provenant des Pays-Bas),
  - o Le poisson d'élevage provenant d'Espagne (877 tonnes importées d'Espagne).
- Ventes par circuit : aucune information détaillée n'est disponible concernant les ventes par circuit de distribution. Selon des entretiens qualitatifs, le secteur de l'Horeca est très important. D'après les estimations, environ 75 % de la production française est vendue au secteur de l'Horeca et entre 50 % et 75 % du turbot importé est vendu dans ce secteur.

L'importance de la restauration commerciale donne un poids particulier aux grossistes et au libre-service de gros payé-emporté (ou le *cash-and-carry* en anglais) dans la filière. Pour la grande distribution, il se peut que le turbot ne soit pas vendu tout au long de l'année mais seulement au cours d'une période spécifique comme Noël.

### 4.1.2 Caractéristiques du marché français

Le turbot, tant sauvage que d'élevage, est considéré comme une espèce de premier choix sur le marché français. Il est surtout vendu dans la restauration commerciale, notamment dans les restaurants haut de gamme. Aucune information n'est disponible sur la part de la production vendue en tant que poisson entier (éviscéré ou non) ou en filets. Cependant, les informations qualitatives recueillies des entretiens indiquent qu'une part significative de la production est vendue aux restaurants en tant que poisson entier (éviscéré ou non) ; le poisson est ensuite préparé dans le restaurant.

En France, la consommation du turbot est segmentée de la manière suivante :

- Super haut de gamme :
  - o Turbot sauvage débarqué en France.
- Haut de gamme ++ :
  - o Turbot d'élevage provenant de France dans le cadre du système Label Rouge.
  - o Turbot sauvage importé (des Pays-Bas).
- Haut de gamme + :
  - o Turbot d'élevage importé, notamment d'Espagne.

La présente segmentation indique que la production française porte surtout sur des produits de qualité élevée. Les produits importés visent un prix inférieur par rapport à la production nationale (le turbot sauvage français par rapport au turbot sauvage importé ou le turbot d'élevage français par rapport au turbot d'élevage importé).

## 4.2 Prix aux différents stades de la filière en France

Les prix sont disponibles à trois stades de la filière française (voir le tableau ci-dessous) : le prix en premières ventes s'appuyant sur les données et la criée, les prix à l'importation/à l'exportation s'appuyant sur EUMOFA et le prix au stade de commerce de gros s'appuyant le *Réseau des Nouvelles des Marchés – FranceAgriMer* (RNM).

**Tableau 20: Sources des informations relatives aux prix aux différents stades de la filière en France**

Stades de la filière	Type de prix	Fréquence	Source
<b>Premières ventes (turbot sauvage)</b>	Prix en première vente (à la criée) par catégorie	Hebdomadaire, mensuelle, annuelle	Données de la criée
<b>Premières ventes (turbot sauvage)</b>	Prix en première vente (en criée)	Hebdomadaire, mensuelle, annuelle	EUMOFA
<b>Importations / exportations</b>	Prix importations (CIF) / exportations (FOB)	Mensuelle, annuelle	EUMOFA
<b>Commerce de gros</b>	Prix du commerce de gros	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle	<i>Réseau des Nouvelles des Marchés – FranceAgriMer</i> (RNM)

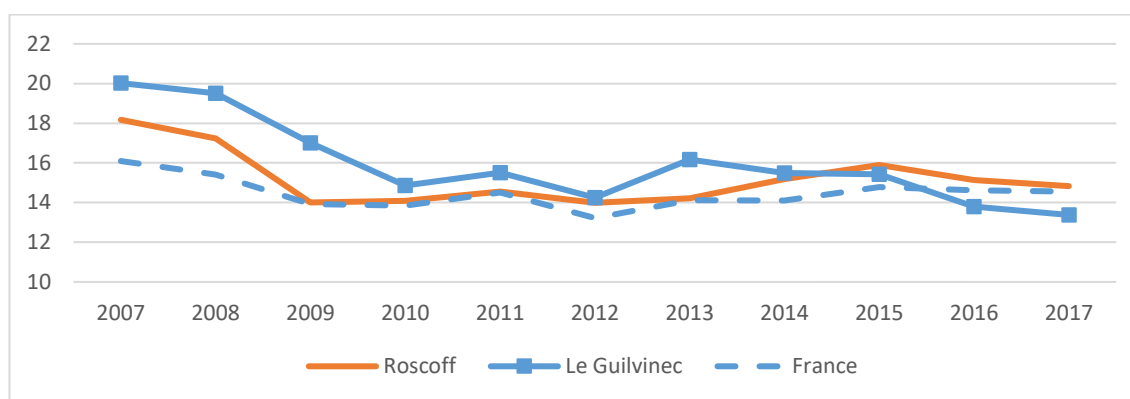
### Prix en première vente

Les prix en première vente au niveau national et dans les deux principaux ports pour le turbot sont représentés dans la figure suivante pour la période de 2007 à 2017. Au niveau national, le prix moyen a varié entre 13,22 EUR/kg et 16,09 EUR/kg sur la période. Le prix avait atteint son niveau le plus élevé au début de la période (16,09 EUR/kg), avant de chuter en 2009 (13,93 EUR/kg) puis de rester stable jusqu'en 2017 (entre 13,22 EUR/kg et 14,77 EUR/kg).

Sur la période de 2007 à 2017, les prix dans les deux principaux ports sont restés supérieurs à la moyenne nationale, notamment au Guilvinec, où les prix étaient supérieurs de 1,00 EUR/kg par rapport à la moyenne annuelle élaborée entre 2007 et 2015 (entre 14,25 EUR/kg et 20,02 EUR/kg). Par ailleurs, au Guilvinec, en 2016 et en 2017, les prix ont chuté et ont été inférieurs à la moyenne nationale (13,08 EUR/kg en 2016 et 13,38 EUR/kg en 2017).

À Roscoff, les prix ont varié entre 18,17 EUR/kg en 2007 et 13,99 EUR/kg en 2012. De 2007 à 2017, les prix enregistrés à Roscoff ont été supérieurs aux prix au niveau national.

**Figure 6 : Prix en premières ventes du turbot à Roscoff, au Guilvinec et en France (2007-2017)**



Source : EUMOFA.

Le prix du poisson débarqué dépend de plusieurs facteurs (d'après les données détaillées de la criée du Guilvinec) :

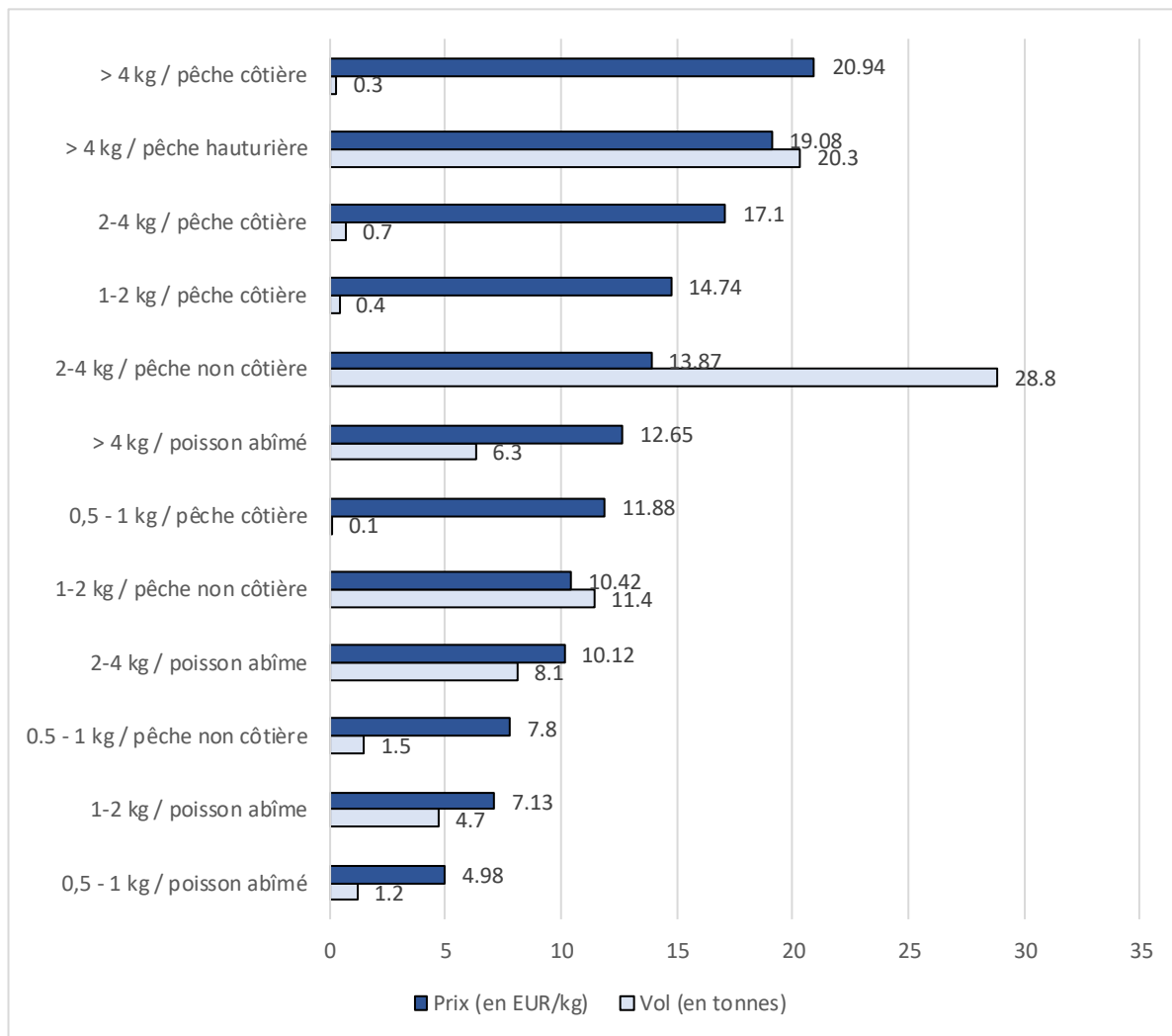
- Le poids du poisson débarqué : plus le poids du poisson est élevé, plus le prix est important (le prix est plus élevé pour les individus pesant plus de 4 kg).
- Type de pêche : le prix pour la pêche côtière (moins de 24 heures en mer) est plus élevé que la pêche hauturière, le poisson de la pêche côtière étant plus frais.
- État du poisson débarqué : le prix diminue pour le poisson abîmé / blessé (blessure apparente, sang).
- Volume débarqué : les prix ont tendance à diminuer quand le volume débarqué augmente.

Principales caractéristiques des débarquements de turbot au Guilvinec (2017) :

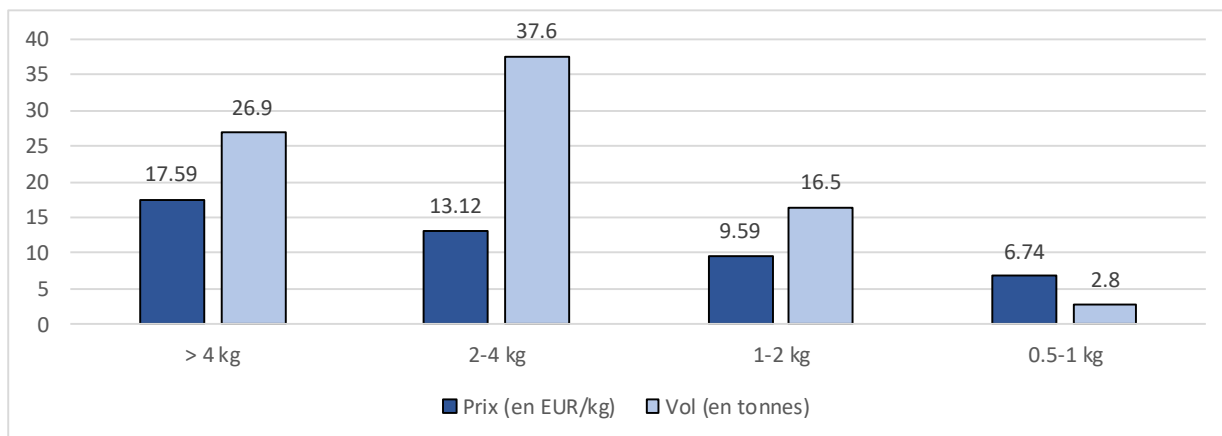
- Les débarquements des navires de pêche côtière ne représentent que 2 % du volume total des débarquements, les prix des produits provenant de ces navires ayant tendance à être plus élevés : 16,89 EUR/kg par rapport à 14,79 EUR/kg pour les navires de pêche hauturière.
- Le prix a tendance à être plus élevé pour les gros poissons : 17,59 EUR/kg pour un poisson dépassant 4 kg (par rapport à 13,12 EUR/kg pour un poisson pesant de 2 à 4 kg) voire 20,93 EUR/kg pour un poisson de plus de 4 kg issu de la pêche côtière.
- La catégorie de 2 à 4 kg des poissons issus de la pêche hauturière représente 34 % du volume total des débarquements, pour un prix de 13,87 EUR/kg.
- Les prix les plus faibles concernent :
  - Le poisson abîmé pesant moins de 2 kg (entre 4,98 EUR/kg et 7,13 EUR/kg selon la taille).
  - Les petits poissons (de 0,5 à 1 kg) issu de la pêche hauturière (7,80 EUR/kg).

Les trois graphiques suivants fournissent de plus amples détails (les données s'appuient sur la criée du Guilvinec).

**Figure 7 : Prix et ventes en volume du turbot (entier, éviscéré) à la criée du Guilvinec par catégorie de janvier à novembre 2017**

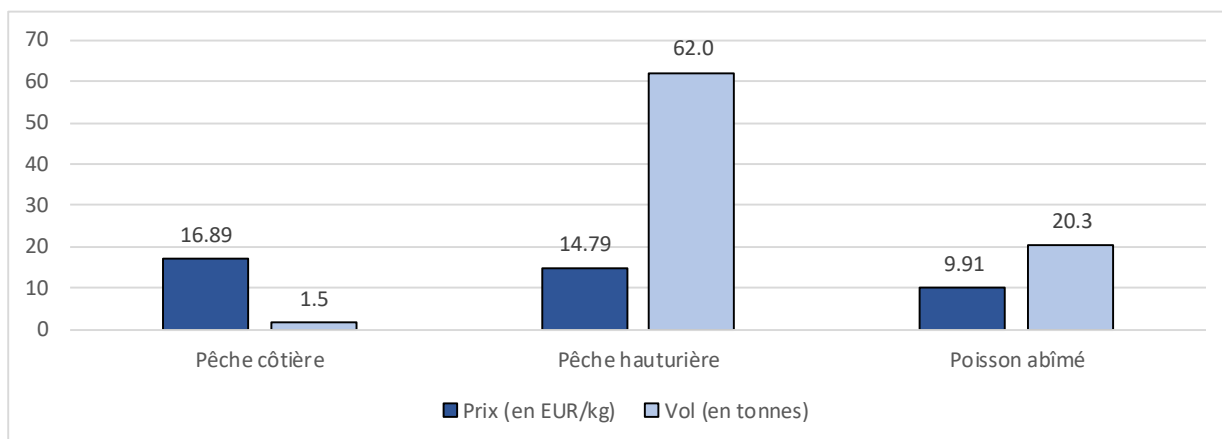


**Figure 8 : Prix et ventes en volume du turbot à la criée du Guilvinec par calibre de janvier à novembre 2017**





**Figure 9 : Prix et ventes en volume du turbot (entier, éviscéré) à la criée du Guilvinec par catégorie de navire et de « poisson abîmé » de janvier à novembre 2017**



### Marché du gros

Les données s'appuyant sur le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) – FranceAgriMer fournissent des prix au niveau du commerce de gros sur le marché international de Rungis (région parisienne).

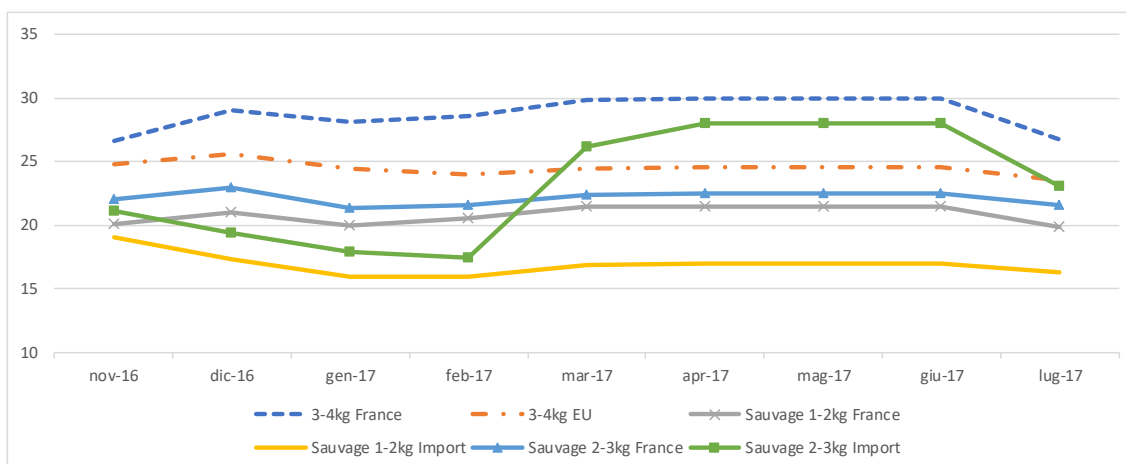
Les prix disponibles concernent différentes catégories de produits :

- Sauvage 1-2 kg France ;
- Sauvage 2-3 kg France ;
- Sauvage 1-2 kg Import ;
- Sauvage 2-3 kg Import ;
- 3-4 kg France (la méthode de production sauvage / élevage n'est pas mentionnée pour cette catégorie ; il est probable que cette catégorie couvre surtout le poisson sauvage) ;
- 3-4 kg U.E. (la méthode de production sauvage / élevage n'est pas mentionnée pour cette catégorie ; il est probable que cette catégorie couvre surtout le poisson sauvage).

Le graphique suivant montre l'évolution du prix pour les différentes catégories susmentionnées entre novembre 2016 et octobre 2017. Il est possible d'observer que :

- Les prix ont tendance à être plus élevés :
  - pour le poisson dont le poids est plus important ;
  - pour les produits français par rapport aux produits importés.
- Au cours de cette période, les prix des produits importés de 2 à 3 kg ont affiché une forte évolution.

**Figure 10 : Évolution du prix du turbot au niveau du commerce de gros (marché de Rungis)**



Source : RNM.

### 4.3 Transmission du prix dans la filière en France

L'analyse porte sur deux études de transmission du prix :

- Le turbot élevé selon le système de qualité Label Rouge pour l'Horeca ;
- Le turbot sauvage capturé pour l'Horeca.

L'Horeca étant le premier marché pour le turbot français, les deux études de transmission du prix se focalisent sur ce marché.

#### 4.3.1 Turbot élevé selon le système de qualité Label Rouge pour l'Horeca

Le turbot Label Rouge est vendu aux restaurants via des grossistes et des sociétés de libre-service de gros. L'analyse de la transmission du prix concerne les deux circuits et regroupe l'étude de ces circuits.

L'analyse porte sur le turbot frais entier (non éviscéré) de 1 à 2 kg. Ce produit est considéré comme un produit représentatif du marché français pour le turbot Label Rouge.

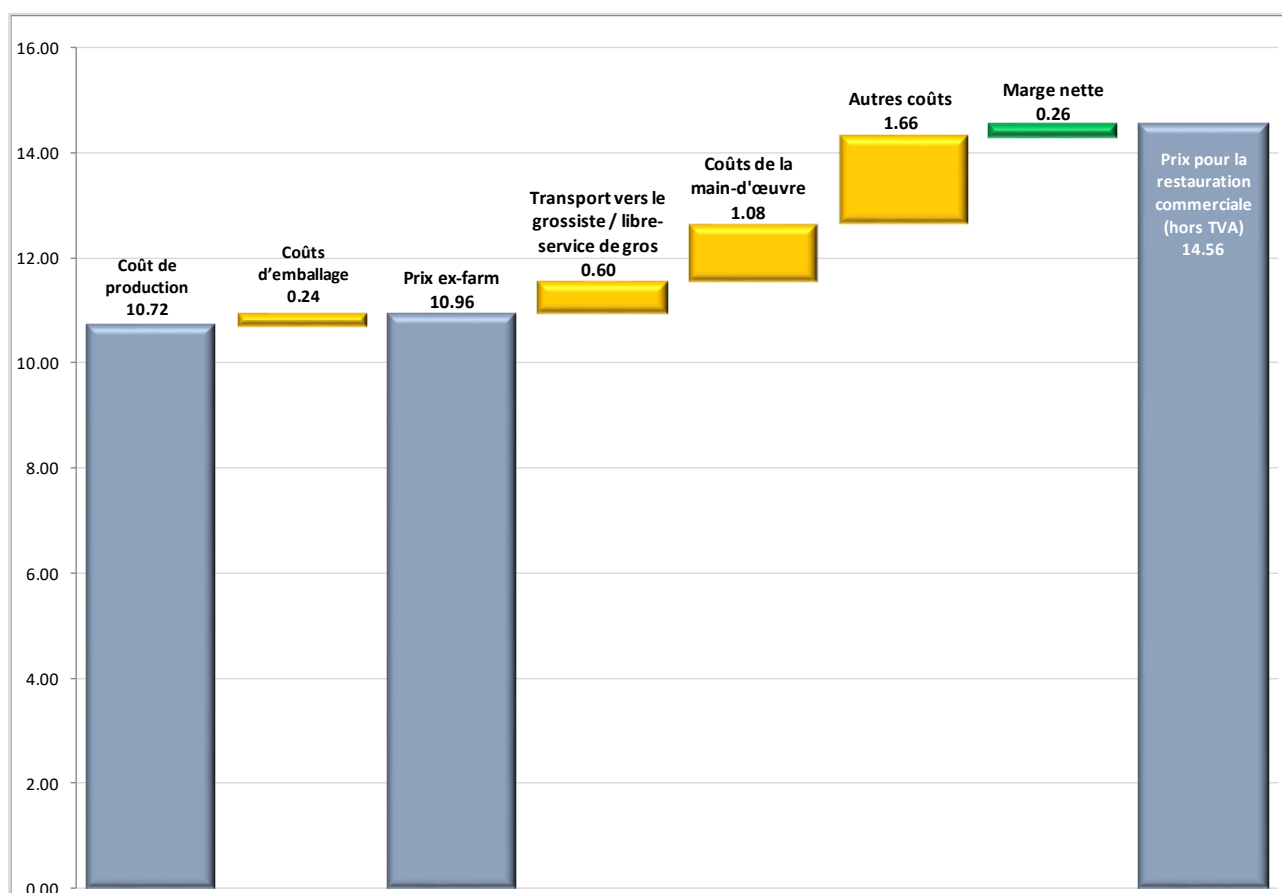
L'analyse se focalise sur les entretiens qualitatifs avec les acteurs de la filière et les comptes financiers des grossistes et des sociétés de libre-service de gros (accessibles au public) afin de proposer le détail des coûts de la main-d'œuvre, des autres coûts et de la marge nette.

**Tableau 21 : Structure des prix et de coûts du turbot d'élevage pour l'Horeca en France (2017)**

	Intervalle	Moyenne	% du prix final
<b>Coûts de production</b>	9,00 – 12,00	<b>10,72</b>	74 %
Coûts d'emballage	0,24	0,24	2 %
Prix ex-farm	9,24 – 12,24	10,96	75 %
Transport vers le grossiste / point de vente payé-empporté	0,20 – 0,70	0,60	4 %
Coûts de la main-d'œuvre du grossiste	2,40 – 3,60	1,08	7 %
Autres coûts du grossiste		1,66	11 %
Marge nette pour les grossistes		0,26	2 %
<b>Prix pour la restauration commerciale (hors TVA)</b>	<b>13,00 – 16,00</b>	<b>14,56</b>	<b>100 %</b>

Source : Enquête EUMOFA.

Figure 11 : Structure des prix et du coût du turbot d'élevage pour l'Horeca en France (2017)



Source : Enquête EUMOFA.

#### 4.3.2 Turbot sauvage pour l'Horeca

La présente analyse porte sur la transmission du prix du turbot sauvage de 2 à 4 kg débarqué au port du Guilvinec (en Bretagne), vendu à la criée, acheté par les mareyeurs puis vendu sur un marché du gros (notamment le marché de Rungis) pour approvisionner les restaurants.

L'analyse se focalise sur les entretiens qualitatifs avec les acteurs de la filière et les comptes financiers des grossistes (accessibles au public) afin de proposer un détail des coûts de la main-d'œuvre, des autres coûts et de la marge nette.

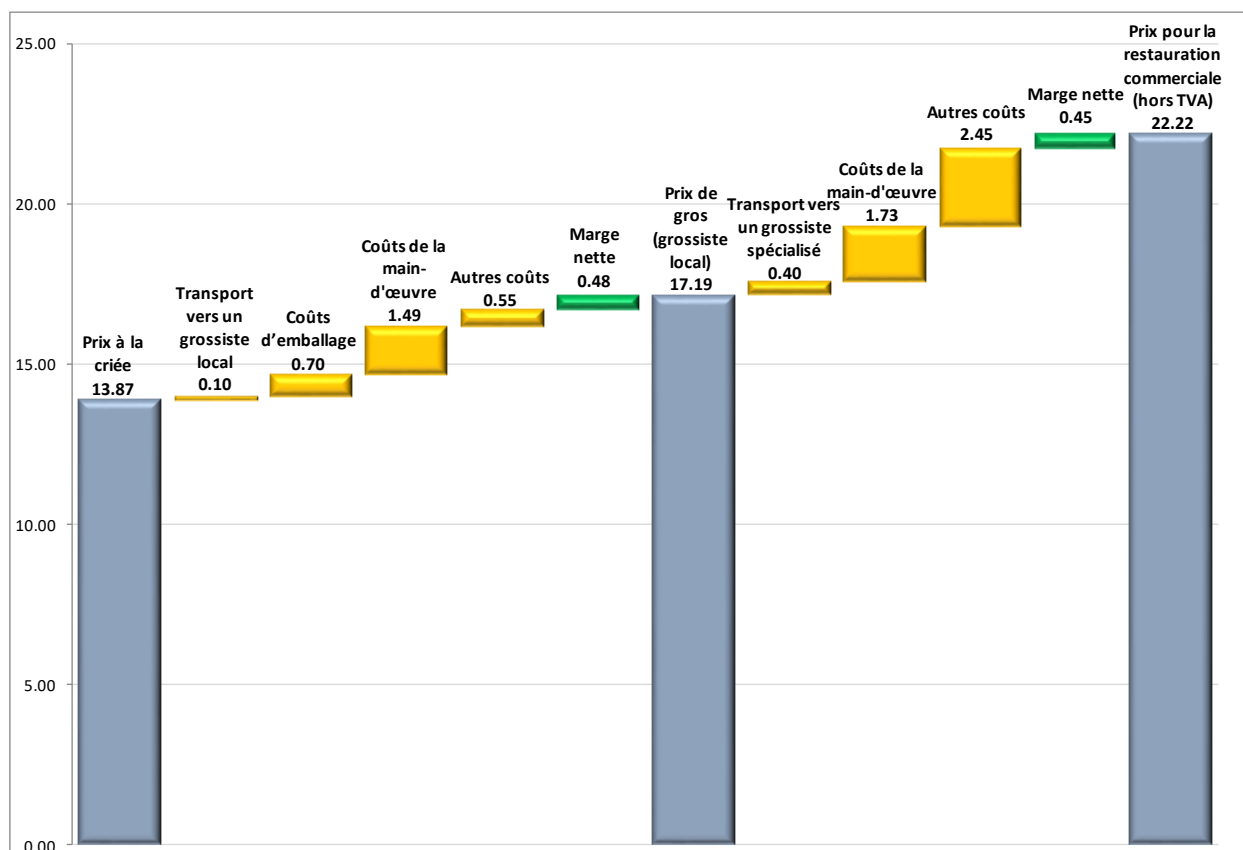
Les coûts de transport varient fortement du fait de la distance parcourue et de l'optimisation de la chaîne de transport (le niveau de remplissage du camion). Par exemple : le coût de transport du turbot au sein de la Bretagne est de 0,10 EUR/kg et peut atteindre 0,70 EUR/kg si le produit provient d'une autre région (le transport entre la criée et le mareyeur). Le coût du transport du mareyeur au grossiste varie entre 0,20 EUR/kg (pour les plus grands mareyeurs étant en mesure de remplir un camion destiné au marché de Rungis) à 0,60 EUR/kg pour l'exportation.

Tableau 22 : Structure des prix et des coûts du turbot sauvage pour l'Horeca en France (2017)

	Intervalle	Moyenne	% du prix final
Prix à la criée	5,00 – 25,00	<b>13,87</b>	62 %
Transport vers le grossiste local	0,10 – 0,80	<b>0,10</b>	0 %
Coûts d'emballage	0,60 – 0,86	<b>0,70</b>	3 %
Coûts de la main-d'œuvre	1,80 – 2,90	<b>1,49</b>	7 %
Autres coûts		<b>0,55</b>	2 %
Marge nette		<b>0,48</b>	2 %
Prix de gros (grossiste local)	7,50 – 30,00	<b>17,19</b>	77 %
Transport vers un grossiste spécialisé (Rungis)	0,20 – 0,60	<b>0,40</b>	2 %
Coûts de la main-d'œuvre	3,30 – 6,00	<b>1,73</b>	8 %
Autres coûts		<b>2,45</b>	11 %
Marge nette		<b>0,45</b>	2 %
Prix pour la restauration commerciale (hors TVA)	9,00 – 12,11	<b>22,22</b>	100 %

Source : Enquête EUMOFA.

Figure 12 : Structure des prix et des coûts du turbot sauvage pour l'Horeca en France (2017)



Source : Enquête EUMOFA.

## 5 LE MARCHÉ NÉERLANDAIS

### 5.1 Structure du marché néerlandais

#### 5.1.1 Structure de la filière du turbot

##### **Turbot sauvage**

Les Pays-Bas sont de loin les principaux producteurs européens de turbot sauvage, avec 2.072 tonnes débarquées en 2015 (dont 1.761 tonnes capturées par les navires néerlandais). Le turbot est souvent pêché en prise accessoire par les flottes ciblant d'autres poissons plats, notamment la plie et la sole. Il est surtout pêché au chalut de fond, aux chaluts jumeaux et au chalut électrique.

Aux Pays-Bas, la principale criée pour le turbot se trouve à Urk. En 2016, plus de 1.100 tonnes de turbot ont été vendues à la criée d'Urk.

Le principal débouché commercial du turbot sauvage néerlandais est l'exportation vers les grossistes européens ciblant le secteur de la restauration commerciale. Le turbot est surtout vendu frais et entier. Par ailleurs, de petites quantités sont également transformées en filets frais (avec peau, sans peau, en portion, etc.) pour être vendues dans la grande distribution néerlandaise et sur des marchés d'exportation spécifiques (notamment la Suisse et l'Italie). Le turbot est donc disponible dans la grande distribution néerlandaise (entier ou en filets) mais en petites quantités, et est souvent utilisé pour montrer la qualité et la diversité de la gamme du distributeur. Des quantités très limitées de produit congelé sont également disponibles.

Le turbot est une espèce haut de gamme traditionnellement destinée au secteur de la restauration commerciale, hors la consommation en restaurant est limitée (à l'exception des grandes villes) aux Pays-Bas.

##### **Turbot d'élevage**

Aux Pays-Bas, l'élevage de turbot existe depuis longtemps. Toutefois, les niveaux de production restent modestes, les fermes étant situées sur la côte Sud-Ouest uniquement (offrant une source d'eau salée). Seule une société, Seafarm BV, poursuit l'élevage de turbot. Située en Zélande, sa capacité annuelle de production est de 250 tonnes mais la production annuelle avoisine 100 tonnes.

La totalité de la production est vendue au secteur de la restauration commerciale, aux restaurants directement ou via des grossistes néerlandais spécialisés. Le turbot d'élevage est vendu entier, vivant ou non (afin d'approvisionner les restaurants asiatiques). Les exportations sont très limitées et la majeure partie de la production est destinée au marché national.

##### **Commerce extérieur**

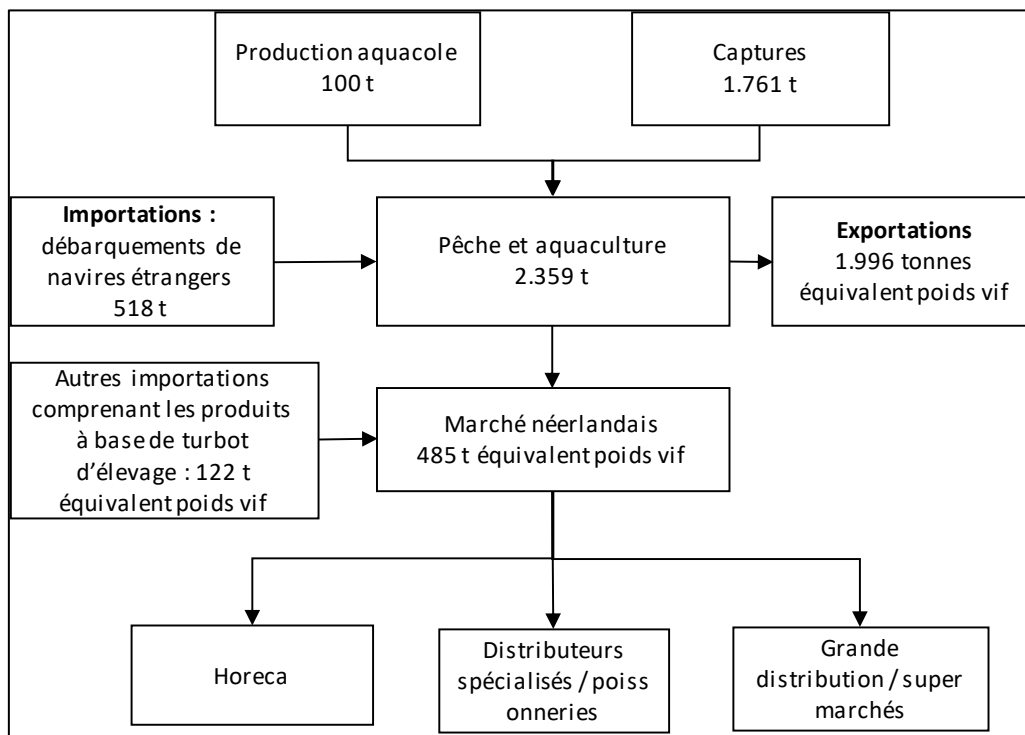
En 2016, les exportations néerlandaises de turbot entier ont atteint 1.472 tonnes, dont 76 % étaient composées de poisson entier et 24 % de poisson congelé. Les principales destinations étaient l'Espagne (41 %), l'Italie (22 %) et, dans une moindre mesure, l'Allemagne (13 %) et la France (9 %). D'après les entretiens avec les acteurs de la filière, les exportations de filets de turbot ne sont pas insignifiantes et peuvent représenter plusieurs centaines de tonnes en équivalent poids vif. Cependant, les données d'import-export ne permettent pas de différencier les filets de turbot car ils sont regroupés avec d'autres poissons plats.

En 2016, les importations néerlandaises de turbot entier ont atteint 527 tonnes (dont 98 % de produit frais). Les principaux États membres d'origine étaient la Belgique (29 %), l'Allemagne (20 %), le Royaume-Uni (18 %) et le Danemark (13 %). Ces importations correspondent aux débarquements des navires étrangers dans les ports néerlandais et expliquent l'écart existant entre les débarquements aux Pays-Bas (dépassant 2.100 tonnes en 2015) et les captures néerlandaises (inférieures à 1.800 tonnes). En 2016, les autres fournisseurs du marché néerlandais étaient l'Espagne (représentant 6 % du volume

des importations) et la France (4 %) ; les importations comprenaient notamment des produits à base de turbot d'élevage.

Le graphique suivant indique la structure globale de la filière. Aux Pays-Bas, le commerce de gros n'est pas organisé en marché de gros ouvert à l'instar de la France ou de l'Espagne. De ce fait, le commerce de gros n'est pas mentionné dans le graphique ci-dessous, bien que des grossistes opèrent dans la filière néerlandaise (par ex. : dans le commerce extérieur ou pour l'Horeca). L'étude repose sur différentes sources secondaires (EUMOFA pour les données commerciales, FAO et EUROSTAT pour les données relatives à la production et les entretiens avec les acteurs de la filière aux Pays-Bas).

**Figure 13: Filière du turbot aux Pays-Bas (données 2015)**



### 5.1.2 Caractéristiques du marché néerlandais

#### Turbot d'élevage

Aux Pays-Bas, l'aquaculture du turbot est plutôt ancienne, mais la production est restée à un niveau bas. Selon Eurostat, la production néerlandaise de turbot d'élevage a atteint un pic à 260 tonnes en 2011, puis a diminué en 2012 et en 2013 pour rester stable à environ 100 tonnes depuis 2013.

Seafarm BV est la seule ferme restante depuis l'arrêt de la production de l'autre ferme d'élevage, Grovisco, il y a deux ans. Avec Grovisco, Seafarm a développé un système d'écloserie. Grâce à la collaboration entre les deux sociétés, une écloserie de turbot a été mise au point. L'écloserie est entièrement autonome et élabore également sa propre nourriture naturelle, garantissant une qualité élevée des juvéniles.

Seafarm BV a pour objectif d'améliorer l'efficacité de son cycle de production (en énergie et en main d'œuvre) et la qualité de son produit au lieu d'augmenter ses volumes de production. Seafarm cible le marché néerlandais et fournit différents produits à base de turbot aux restaurants et aux grossistes :

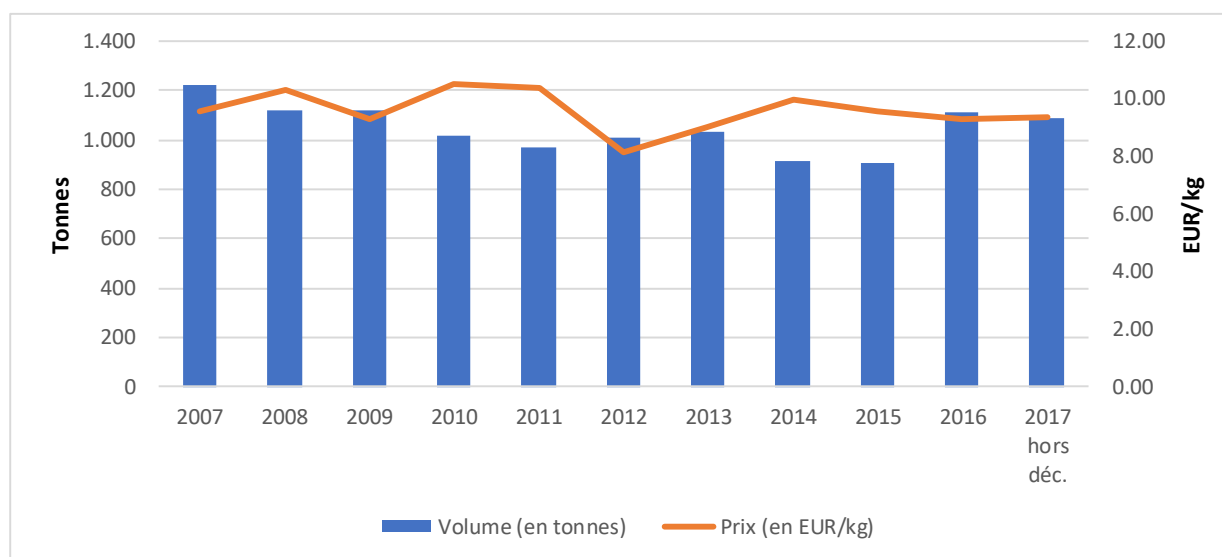
- Le turbot vivant (pesant surtout aux alentours de 0,8 kg), pour approvisionner les restaurants chinois (via des grossistes spécialisés) ;
- Le turbot non vivant sur glace (de 0,5 à 1 kg ou de 1 à 1,5 kg), pour approvisionner des grossistes spécialisés dans le secteur de la restauration commerciale ;
- Les filets (avec peau ou sans peau) issus des plus gros turbots, en faibles quantités.

### Captures de turbot sauvage

Globalement, au cours des dix dernières années, aux Pays-Bas, les débarquements de turbot ont poursuivi une tendance à la baisse : de 2.438 tonnes en 2005, ils ont diminué à 1.432 tonnes en 2014 (source : Eurostat). Toutefois, en 2015, les débarquements de turbot ont augmenté à 2.072 tonnes (soit + 45 %) et d'après les rapports sur les premières ventes, la tendance s'est poursuivie en 2016 et en 2017.

En effet, à la criée d'Urk, le volume des premières ventes a augmenté en 2016 et la tendance s'est poursuivie au cours des 11 premiers mois de 2017. Dans le même temps, le prix moyen des premières ventes est resté relativement stable terminant à 9,32 EUR/kg (soit – 3 %) entre 2015 et 2016 ; cette tendance s'est confirmée au cours des 11 premiers mois de 2017.

**Figure 14: Évolution des premières ventes de turbot en volume (en tonnes) et en prix (en EUR/kg) à la criée d'Urk**



Par ailleurs, le prix en premières ventes de turbot a affiché des différences significatives selon les calibres. Aux Pays-Bas, la majeure partie du turbot est vendue à la criée selon un calibrage. À la criée d'Urk, sept calibres sont utilisés pour classer les captures de turbot sauvage.

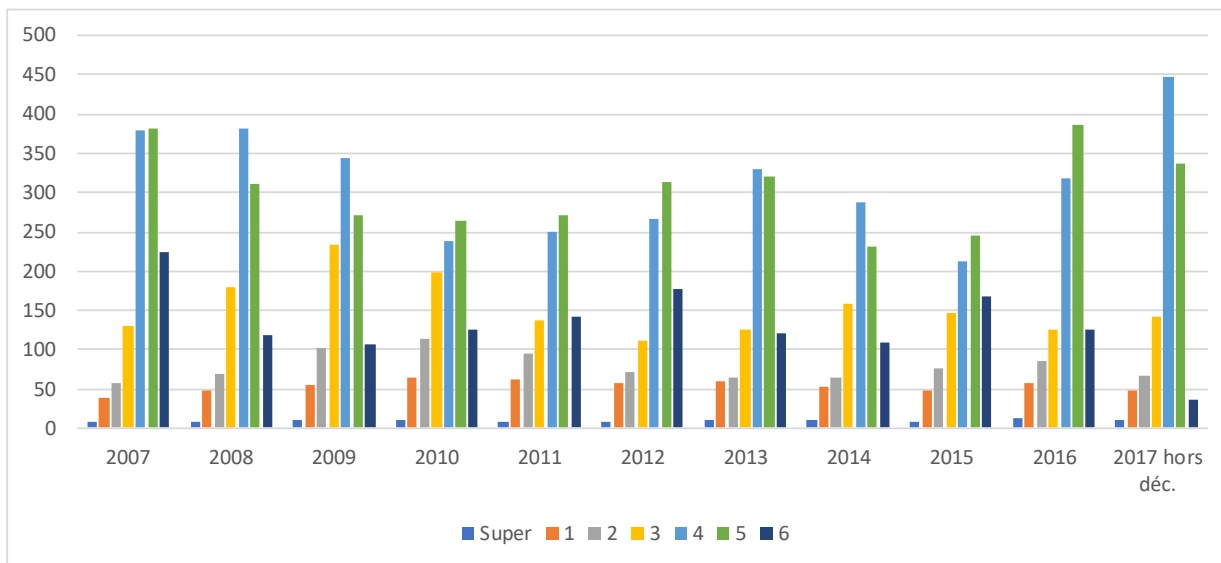
**Tableau 23: Calibre du turbot aux Pays-Bas**

Catégorie	turbot 1 + (super)	turbot 1	turbot 2	turbot 3	turbot 4	turbot 5	turbot 6
Poids	6 kg >	4 kg - 6 kg	3 kg - 4 kg	2 kg - 3 kg	1 kg - 2 kg	0,5 kg - 1 kg	< 0,5 kg

Source : Criée d'Urk.

Cependant, les catégories les plus courantes sont les classes 4 et 5. En 2016, à la criée d'Urk, les classes 4 et 5 ont représenté 63 % du total des ventes de turbot en volume et une proportion plus importante a été observée au cours des 11 premiers mois de 2017. À l'inverse, depuis 2007, la part des classes 2 et 3 semble avoir diminué. Le graphique suivant illustre ces évolutions.

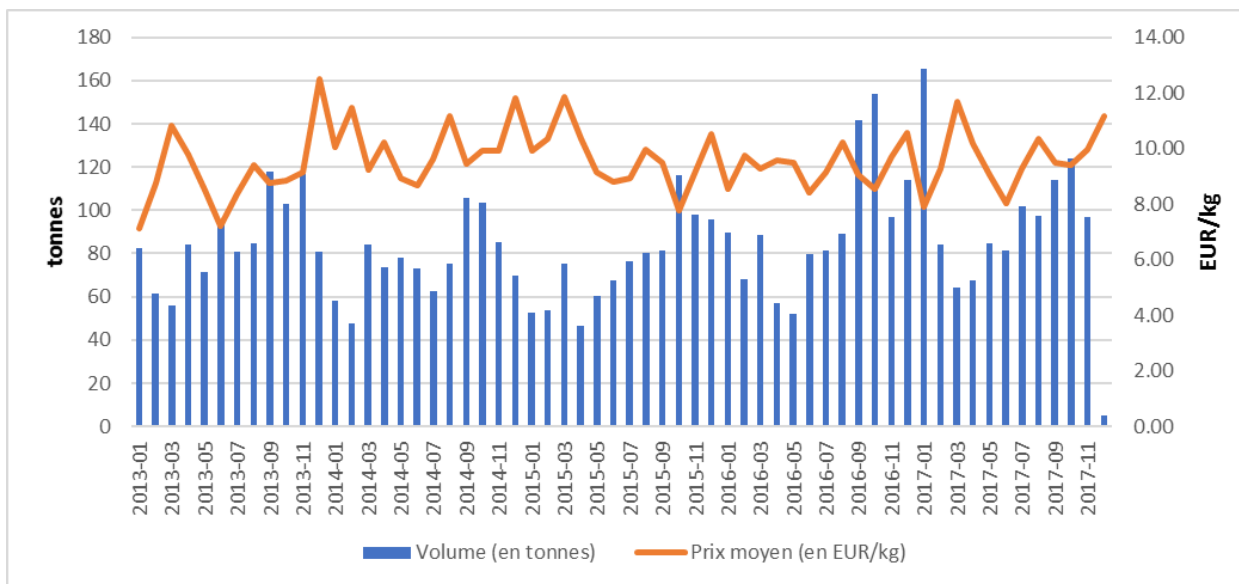
Figure 15: Évolution du volume des premières ventes de turbot à la criée d'Urk par calibre (en tonnes)



Source : Criée d'Urk.

La saison haute du turbot a lieu de septembre à novembre. Au cours de cette période, le volume des premières ventes atteint un pic tandis que le prix enregistre son niveau le plus bas au début de l'automne, puis augmente fortement en décembre, lorsque la demande est élevée (du fait des fêtes de Noël). Le graphique suivant illustre la saisonnalité des prix moyens mensuels (tous calibrages confondus).

Figure 16: Saisonnalité mensuelle des premières ventes en volume et en prix à la criée d'Urk (de 2013 à 2017)



Source : Criée d'Urk.



## 5.2 Prix aux différents stades de la filière aux Pays-Bas

Ce chapitre présente les données secondaires utilisées dans l'analyse de la transmission des prix aux Pays-Bas. Les données secondaires comprennent les séries statistiques et les données recueillies des rapports sur la filière.

**Tableau 24: Sources des informations relatives aux prix aux différents stades de la filière aux Pays-Bas**

Stades de la filière	Type de prix	Fréquence	Source
<b>Premières ventes (aquaculture)</b>	Ex-farm (avant le coût du transport)	Annuelle	Entretiens
<b>Premières ventes (turbot sauvage)</b>	Premières ventes aux prix de la criée (après calibrage)	Mensuelle, annuelle	Criée d'Urk
<b>Importations / exportations</b>	Prix importations (CIF) / exportations (FOB)	Mensuelle, annuelle	EUMOFA
<b>Commerce de gros</b>	Prix du commerce de gros	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle	Schmidt Zeevis (NL) RNM (FR)
<b>Distribution</b>	Prix de détail	Quotidienne	Site Web d'Ahold

Aux Pays-Bas, puisque seule une société est concernée par l'élevage de turbot, aucun prix ex-farm précis n'a été fourni. Un **prix ex-farm moyen de 10,00 EUR/kg** a cependant été fourni pour le turbot frais entier de 1,2 kg livré sur glace en caisse (source : entretiens avec les acteurs de la filière).

Le tableau suivant indique les prix annuels en première vente par calibre à la criée d'Urk de 2010 à 2017.

**Tableau 25: Prix en première vente par calibre à la criée d'Urk de 2010 à 2017 (en EUR/kg)**

Classe	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 <sup>16</sup>
<b>Super</b>	19,65	20,45	19,31	18,98	17,59	20,13	20,56	20,80
<b>1</b>	16,88	17,70	17,02	17,37	17,08	19,10	18,11	18,17
<b>2</b>	14,18	15,55	14,75	15,61	15,15	16,34	15,92	15,45
<b>3</b>	11,87	13,68	11,73	12,09	11,36	12,78	12,92	11,43
<b>4</b>	10,92	10,65	8,53	8,76	9,53	10,65	9,42	8,44
<b>5</b>	8,10	7,84	5,90	6,46	7,73	6,45	6,45	7,24
<b>6</b>	5,47	4,27	3,13	4,78	6,45	3,65	4,56	6,02
<b>Total</b>	<b>10,53</b>	<b>10,38</b>	<b>8,14</b>	<b>9,03</b>	<b>9,95</b>	<b>9,57</b>	<b>9,32</b>	<b>9,36</b>

Source : Criée d'Urk.

<sup>16</sup> Les 11 premiers mois uniquement.

Le tableau suivant indique les prix à l'exportation du turbot frais entier, détaillés par destination principale.

**Tableau 26: Prix à l'exportation du turbot frais entier aux Pays-Bas par destination principale (en EUR/kg)**

PAYS PARTENAIRE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
France	8,84	10,61	12,07	11,76	10,79	10,82
Allemagne	11,39	14,27	15,79	13,91	13,32	11,85
Italie	8,61	9,48	10,96	9,78	10,26	10,40
Espagne	11,66	12,77	13,55	13,55	12,56	12,58
Suisse		17,21	16,67	17,91	17,62	15,56
<b>Totaux</b>	<b>9,55</b>	<b>11,18</b>	<b>12,98</b>	<b>12,40</b>	<b>12,25</b>	<b>11,66</b>

Source : COMEXT.

Le tableau suivant indique les prix disponibles au stade du commerce de gros et de la distribution pour les produits transformés à base de turbot.

**Tableau 27: Prix de détail et de gros aux Pays-Bas**

Produit	Stade de la filière	Quantité (en kg)	Prix (en euros)	Prix unitaire (en EUR/kg)	Source
Éviscéré, étêté et sans peau	commerce de gros	0,45	11,25	25,00	Schmidt Zeevis
Turbot III 2-3 kg, portion (avec peau et arrêtes)	commerce de gros	0,2	7,40	37,00	Schmidt Zeevis
Filets sans peau	distribution	0,225	11,25	50,00	Albert Heijn

Source : Schmidt Zeevis et site Web d'Ahold (novembre 2017).

Le tableau suivant indique les prix disponibles au stade du commerce de gros en France, un des principaux marchés d'exportation pour le turbot sauvage provenant des Pays-Bas. D'importantes variations sont visibles d'une année sur l'autre.

**Tableau 28: Prix mensuels du commerce de gros du turbot sauvage importé en France en 2017 (en EUR/kg)**

Produit	Jan. 2017	Fév. 2017	Mar. 2017	Avr. 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juil. 2017	Août. 2017	Sep. 2017	Oct. 2017
TURBOT sauvage 1-2 kg Import	16,00	16,00	16,83	17,00	17,00	17,00	16,35	15,93	14,02	12,45
TURBOT sauvage 2-3 kg Import	17,93	17,50	26,17	28,00	28,00	28,00	23,12	20,36	17,43	14,99

Source : RNM.

## 5.3 Transmission du prix dans la filière aux Pays-Bas

Cette section se focalise sur la filière du turbot frais, sauvage et d'élevage, aux Pays-Bas.

### 5.3.1 Turbot sauvage provenant des Pays-Bas vendu à l'Horeca en France

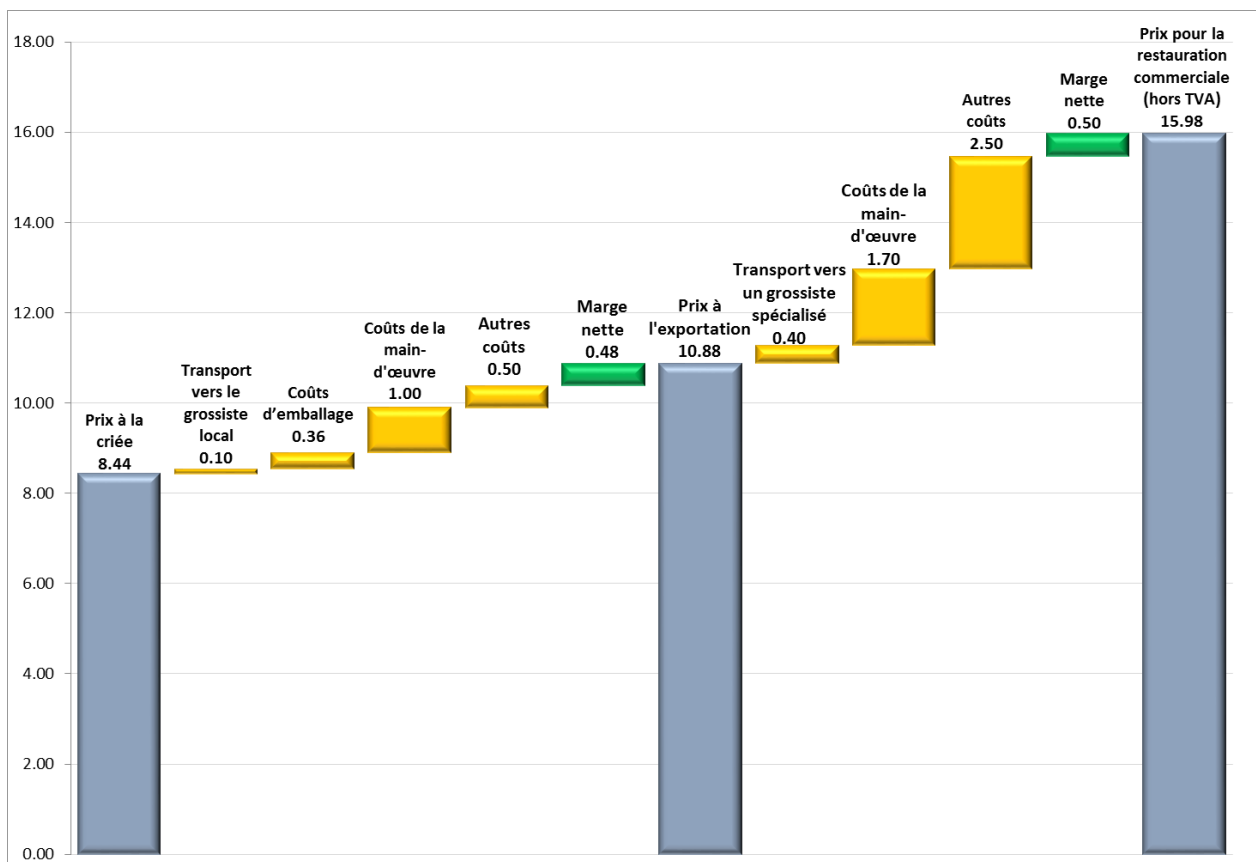
Les prix en première vente à la criée concernent le poisson entier et éviscéré après le calibrage et avant le transport. L'exemple de la transmission du prix porte sur un turbot de classe 4 acheté à la criée et exporté en France pour être vendu dans le secteur de la restauration commerciale.

**Tableau 29: Structure des prix et du coût du turbot sauvage provenant des Pays-Bas vendu à l'horeca en France (2017)**

	Intervalle	Moyenne	% du prix final
Prix à la criée	7,19 – 11,79	<b>8,44</b>	53 %
Transport vers le grossiste local	0,10 – 0,80	<b>0,10</b>	1 %
Coûts d'emballage	0,31 – 0,40	<b>0,36</b>	2 %
Coûts de la main-d'œuvre	1,98 – 3,98	<b>1,00</b>	6 %
Autres coûts		<b>0,50</b>	3 %
Marge nette		<b>0,48</b>	3 %
Prix à l'exportation	8,84 – 12,07	<b>10,88</b>	68 %
Transport vers un grossiste spécialisé	0,30 – 0,80	<b>0,40</b>	3 %
Coûts de la main-d'œuvre	4,70 – 7,70	<b>1,70</b>	11 %
Autres coûts		<b>2,50</b>	16 %
Marge nette		<b>0,50</b>	3 %
Prix pour la restauration commerciale (hors TVA)	12,45 – 17,00	<b>15,98</b>	100 %

Source : Enquête EUMOFA.

Figure 17: Transmission du prix pour le turbot sauvage frais entier (classe 4) provenant des Pays-Bas et exporté vers la France



Source : Enquête EUMOFA.

### 5.3.1 Turbot d'élevage vendu à l'horeca aux Pays-Bas

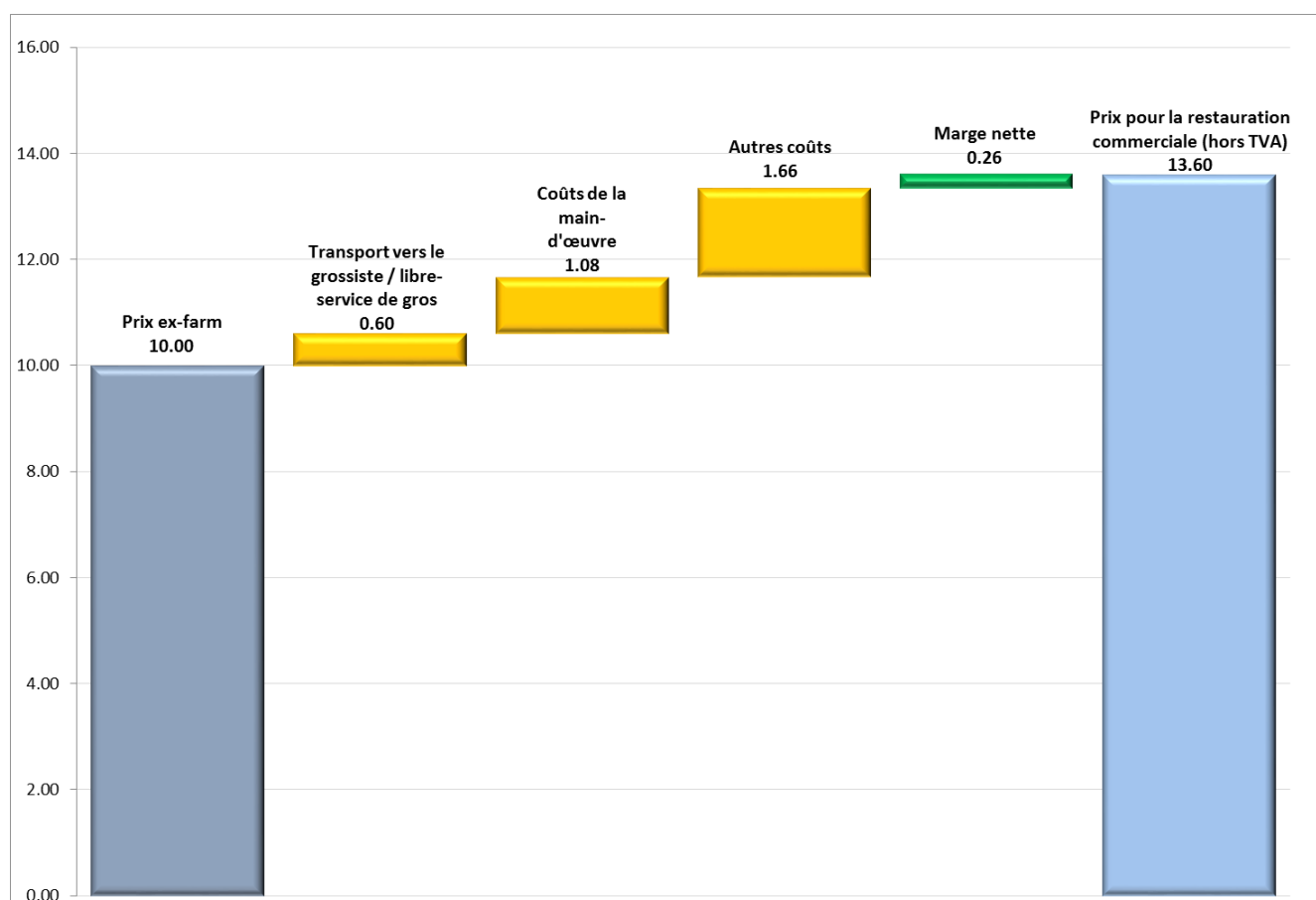
Les prix ex-farm concernent le poisson entier (non éviscéré), en caisse et avant transport.

**Tableau 30: Structure des prix et du coût du turbot d'élevage provenant des Pays-Bas dans le secteur de la restauration commerciale (2017)**

	Intervalle	Moyenne	% du prix final
Prix ex-farm	7,50 – 14,00	10,00	74 %
Transport vers le grossiste / point de vente payé-emporté	0,20 – 0,70	0,60	4 %
Coûts de la main-d'œuvre	2,40 – 3,60	1,08	8%
Autres coûts		1,66	12 %
Marge nette		0,26	2 %
<b>Prix pour la restauration commerciale (hors TVA)</b>	<b>13,00 – 16,00</b>	<b>13,60</b>	<b>100 %</b>

Source : Enquête EUMOFA.

**Figure 18: Transmission du prix pour le turbot d'élevage frais entier (1,2 kg) provenant des Pays-Bas dans le secteur de la restauration commerciale**



Source : Enquête EUMOFA.

## 6 CONCLUSION

### Production

Dans l'Union européenne, la production de turbot s'accroît du fait de l'aquaculture qui a représenté 67 % de la production totale en 2015 (atteignant 10.173 tonnes en 2015, soit une augmentation de 3.365 tonnes par rapport en 2006). La pêche poursuit également une tendance positive, progressant de 93 % entre 2006 et 2015 (atteignant 5.023 tonnes en 2015).

Les principaux producteurs sont les Pays-Bas, la France, le Royaume-Uni et le Danemark pour la pêche et l'Espagne et le Portugal pour l'aquaculture.

**Tableau 31 : Volume de production du turbot au niveau de l'UE (en tonnes)**

	2006	2015	Évol. 2015/2006	% total 2015
Aquaculture	6.808	10.173	+ 49 %	67 %
Pêche	2.596	5.023	+ 93 %	33 %
<b>Total</b>	<b>9.404</b>	<b>15.196</b>	<b>+ 62 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FAO et Eurostat.

### Commerce extérieur

Les échanges de turbot sont surtout intra-UE et ont atteint 11.522 tonnes en 2015 (par rapport à 15.196 tonnes produites). Le commerce extra-UE est limité : en 2015, les exportations essentiellement composées de poisson frais ont atteint 434 tonnes et les importations, composées de poisson frais uniquement, 201 tonnes.

Les principaux flux intra-UE sont liés aux exportations de turbot d'élevage provenant d'Espagne et du Portugal et de turbot sauvage débarqué aux Pays-Bas.

### Marchés

Dans l'Union européenne, la consommation apparente du turbot a atteint 15.345 tonnes. Les trois principaux États membres sont l'Espagne (6.423 tonnes), l'Italie (2.483 tonnes) et la France (2.088 tonnes). La consommation apparente du turbot est inférieure à 1.000 tonnes dans l'ensemble des États membres restants.

Chaque État membre présente des caractéristiques commerciales spécifiques, couvertes par les présentes analyses. En Espagne, la majeure partie du turbot est vendue via la grande distribution et les poissonneries tandis qu'en France et aux Pays-Bas, le turbot est surtout consommé hors domicile. En Espagne, la consommation repose essentiellement sur le turbot d'élevage (du fait de la production nationale élevée), tandis qu'en France et aux Pays-Bas, elle dépend surtout de la pêche.

Pour le positionnement du prix, parmi les différents cas étudiés dans le cadre de cette étude, le turbot sauvage semble être un produit de premier choix, avec des prix en premières ventes pouvant varier entre 11 et 14 EUR/kg pour le poisson de 2 à 4 kg (le prix peut dépasser 25 EUR/kg pour les plus gros poissons) ; le prix des individus plus petits (de 1 à 2 kg) varie entre 8 et 15 EUR/kg. Le prix ex-farm du produit d'élevage varie entre 8 et 12 EUR/kg (pour un poisson de 1 à 2 kg), le prix le plus élevé étant enregistré pour les produits français Label Rouge (la production doit respecter un cahier des charges afin de garantir une qualité supérieure au consommateur).

### Transmission du prix

La transmission du prix a été étudiée dans cinq analyses : le turbot d'élevage en Espagne (le turbot sauvage étant très limité en Espagne n'est pas concerné) ; le turbot sauvage et le turbot d'élevage en France ; le turbot sauvage et le turbot d'élevage aux Pays-Bas. Chacune de ces analyses porte sur un produit et un marché représentatifs de l'État membre concerné : les analyses couvrent les ventes à l'Horeca en France et aux Pays-Bas, et la grande distribution en Espagne.

La figure 20 montre une comparaison de ces cinq analyses sur la transmission du prix. Le prix au stade « premières ventes », « plateforme » et « consommateur final » (s'il y a lieu) est détaillé pour chaque filière concernée (voir la définition des stades pour chaque analyse dans le tableau ci-dessous). Lorsque l'analyse de la transmission du prix porte sur l'Horeca (en France et aux Pays-Bas), l'analyse couvre les premières ventes (les prix ex-farm ou à la criée) jusqu'à la sortie du grossiste. En Espagne, l'analyse couvre les ventes via les grands distributeurs et englobe la filière du prix en premières ventes (ex-farm) au stade de consommation finale (grande distribution).

**Tableau 32 : Principales caractéristiques pour chaque analyse de transmission du prix**

	Élevage ES	Élevage FR	Sauvage FR	Élevage NL	Sauvage NL
Produit	Poisson 1,5-2 kg Frais entier	Poisson 1-2 kg Frais entier Label Rouge	2-4 kg Frais entier	1,2 kg Frais entier	1-2 kg Frais entier
Circuit de ventes	Grande distribution	HORECA	HORECA	HORECA	HORECA
Premières ventes	Ex-farm	Ex-farm	Criée	Ex-farm	Criée
Plateforme	Plateforme de la grande distribution	Grossiste / point de vente payé-empporté	Commerce de gros	Commerce de gros	Commerce de gros
Consommateur final	Grande distribution	Non couvert	Non couvert	Non couvert	Non couvert

Les principaux résultats de la comparaison des structures de prix sont listés ci-dessous :

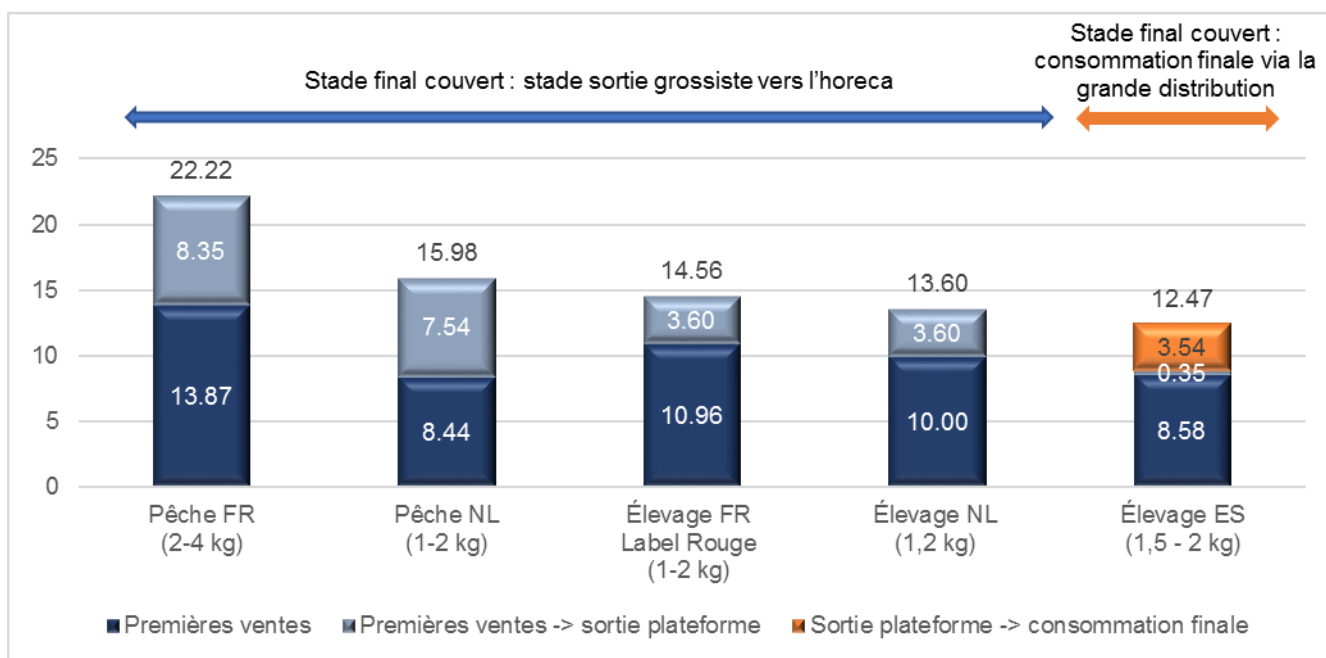
- Il existe de grandes différences entre les structures de prix des filières étudiées. Chaque analyse couvre le poisson frais entier. Cependant, il existe des **objectifs différents** entre les analyses en termes de <sup>17</sup>:
  - **Circuits de ventes :** Quatre analyses couvrent le marché de l'Horeca (le stade final couvert étant le prix en sortie du commerce de gros) et une analyse porte sur les ventes dans la grande distribution (le stade final couvert étant le stade de la consommation finale). Cela signifie que les analyses portent sur différentes organisations de la filière (en nombre d'intermédiaires).
  - **Produits couverts :**
    - Les analyses couvrent trois produits d'élevage et deux produits issus de la pêche :
    - Le poids du poisson varie entre 1,2 kg/poisson et 2-4 kg/poisson (le poids du poisson étant un critère important pour le prix du poisson).
    - En outre, en France, le poisson d'élevage est produit dans le cadre du système de qualité Label Rouge.

<sup>17</sup> L'objectif de chaque analyse a été défini pour se focaliser sur un produit représentatif de chaque filière.

- Pour le **marché de l'Horeca**, les coûts entre les premières ventes et la plateforme sont supérieurs pour les produits de la pêche du fait de la présence d'un intermédiaire supplémentaire dans la filière pêche par rapport à la filière élevage :
  - Pour les produits de la pêche, le poisson est vendu à la criée au mareyeur de la zone côtière. Lorsque le produit est vendu à l'Horeca, il est généralement vendu à un autre grossiste spécialisé dans l'Horeca ou situé près des zones de consommation sur les marchés du gros (notamment le marché international de Rungis dans la région parisienne). Par conséquent, pour les produits de la pêche, deux grossistes sont impliqués.
  - Concernant le poisson d'élevage, le produit est directement vendu par la ferme au grossiste situé sur le marché du gros.
- Pour l'analyse de la **filière espagnole**, les coûts au « stade plateforme » sont particulièrement bas. Ce stade ne concerne qu'un seul acteur de la filière par rapport à deux intermédiaires pour les produits issus de la pêche vendus à l'Horeca (voir le point ci-dessus). En outre :
  - Les flux entre les fermes et les plateformes de distribution sont optimisés (afin de réduire les coûts de transport).
  - L'activité de la plateforme concerne les opérations logistiques. Ceci limite les coûts à ce stade (des coûts plus élevés sont observés au niveau de la distribution en Espagne). Dans les autres filières, ce stade peut couvrir la transformation (le filetage) et le conditionnement (les différents emballages pour chaque grossiste).
- Aucune **différence significative des prix** n'a été observée **en première vente** entre les produits sauvages et d'élevage. D'après les données collectées, les différences en premières ventes sont surtout liées à la taille du poisson ou à un référentiel de qualité spécifique (notamment le Label Rouge). En outre, en cours d'année, les prix des produits d'élevage sont plus stables que les prix des produits issus de la pêche. Les coûts de production pour le poisson d'élevage n'ont pas été analysés par la présente étude. Les différences entre les États membres peuvent provenir d'une multitude de facteurs : des méthodes de production différentes (la certification du Label Rouge en France), la taille des fermes, la maturité de l'industrie (l'impact des courbes d'apprentissage, la dépréciation des investissements, etc.).
- En conclusion :
  - Les **produits français de la pêche** sont les plus chers : ils concernent du poisson de plus grande taille (de 2 à 4 kg) vendu à l'Horeca où deux intermédiaires sont impliqués (les mareyeurs de la zone côtière et le grossiste dans la zone de consommation) ;
  - Les **produits d'élevage provenant d'Espagne** sont les moins chers. En Espagne, le prix final à la consommation est même inférieur au prix au stade grossiste pour l'Horeca dans les autres États membres Cette situation s'explique par :
    - Le prix sortie usine peu élevé du fait de la taille moyenne du poisson (de 1,5 à 2 kg) et des faibles coûts de production.
    - Les coûts peu élevés liés au transport, à la plateforme et à la distribution (l'optimisation des flux entre les fermes et la grande distribution).



Figure 19 : Synthèse des analyses de la transmission des prix pour le turbot (en EUR/kg)



Source : Enquête EUMOFA.

## 7 Annexe 1 : liste des contacts

Les contacts à continuation ont été établis dans le cadre de la présente étude :

- Espagne :
  - ACES
  - ADESA
  - FEDEPESCA
- France :
  - Aqualabel
  - Acteurs de la filière française du turbot
  - Grossistes
  - Entreprise de payé-empporté (Cash & carry)
- Pays-Bas :
  - Visveiling Urk (criée d'Urk)
  - Neerlandia
  - Seafarm BV

L'étude de cas « Le Turbot dans l'UE » est publiée par la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne.

Éditeur : Commission européenne, Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Avertissement : Bien que la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche soit responsable de la production d'ensemble de cette publication, les opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission ou de ses membres.

© European Union, 2021

Numéro de catalogue: KL-03-21-064-FR-N

ISBN: 978-92-76-29818-2

DOI:10.2771/944722

Photo de couverture : © Scandinavian Fishing Year Book

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET COMMENTAIRES :

Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche

B-1049 Brussels

Tél. +32 229-50101

E-mail : [contact-us@eumofa.eu](mailto:contact-us@eumofa.eu)

# EUMOFA

European Market Observatory for  
Fisheries and Aquaculture Products

[www.eumofa.eu](http://www.eumofa.eu)



Office des publications  
de l'Union européenne